

PROJET PÉDAGOGIQUE



ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	3
PRÉAMBULE	4
1. PRESENTATION DE L'IFCS DE POITIERS.....	8
2. PRÉSENTATION DU CNAM	9
3. LES INTERVENANTS.....	11
4. CORRESPONDANCE INTERVENANT – CODE UE.....	16
5. LES FINALITÉS	17
6. LES AXES, LES CONCEPTIONS	18
7. LES PRINCIPES ET L'INGENIERIE PÉDAGOGIQUES	19
8. LE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE	23
9.PLANNING GLOBAL DE LA FORMATION	33
10. LES EVALUATIONS.....	34
11. LES STAGES	36
12. L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE	37
13. FONCTIONNEMENT DE L'IFCS.....	39
ANNEXES	42
BIBLIOGRAPHIE	56

AVANT PROPOS

Bonjour,

Bienvenue à l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) de Poitiers.

Nous sommes ravis que vous ayez choisi de devenir cadre de santé et de venir vous former au sein de notre IFCS.

Si notre volonté est de vous accompagner tout au long de votre parcours de formation, notre ambition est de vous permettre de développer les compétences nécessaires à l'exercice du métier de cadre de santé pour demain.

Plus que des apprentissages méthodologiques, l'IFCS de Poitiers vous propose un authentique travail sur vos pratiques professionnelles tant à des fins managériales que de formation.

Dans cette perspective, il s'agira toujours de commencer par **comprendre** avant d'**agir**, y compris, systématiquement de manière **réflexive**.

Pour réussir, l'écoute, l'ouverture, l'engagement, la régularité de l'effort et le sens du partage seront vos meilleurs alliés.

Espérant que vous prendrez autant de plaisir à apprendre que nous en avons eu à faire progresser les enseignements pour vous, nous tenons à vous exprimer tous nos vœux de réussite pour votre année de formation.

Très sincèrement,

L'équipe pédagogique

PRÉAMBULE

Les réflexions engagées autour de l'accompagnement des cadres de santé et de leur formation¹ ont conduit l'IFCS de Poitiers à faire évoluer son projet pédagogique afin de répondre aux exigences du terrain pour former les futurs cadres de santé.

L'IFCS de Poitiers propose un parcours de formation permettant aux étudiants cadres de santé de valider 3 diplômes :

- Le Diplôme Cadre de Santé ;
- Le Master 2 Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux ;
- Le Diplôme Universitaire de Débriefing de simulation en santé.

Réglementairement, la formation se déroule sur 10 mois soit 42 semaines : 26 semaines de théorie, 13 semaines de stages, 1 semaine de congés annuels, 2 semaines de temps personnel de recherche documentaire.

Un cadre de santé paramédical est un professionnel reconnu statutairement d'une part, par le décret du 31 décembre 2001, et d'autre part par celui du 26 décembre 2012.

Sa formation est fixée par le décret n°95-926 du 18 août 1995 modifié et dispensée par les Instituts de Formation des Cadres de Santé (IFCS).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la certification professionnelle du CDS établie par France compétence dans la fiche RNCP 38443 atteste des compétences du cadre de santé en responsabilité de management et de formation.

Pour le cadre de santé responsable de secteur d'activité de soins il s'agit de :

- Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soin
- Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soin
- Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin
- Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle
- Contrôler et évaluer les activités
- Conduire une démarche qualité et de gestion des risques
- Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche
- Communiquer, transmettre les informations et rendre compte

et pour le CDS formateur de professionnels de santé les compétences sont de :

- Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins
- Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins
- Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins
- Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins
- Evaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins
- Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité
- Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche
- Communiquer, transmettre les informations et rendre compte

¹ T:\DOSAI_Echanges\2_GFPS\SFPS\Formations paramédicales\1 PROJETS TRANSVERSAUX\2026 PROJET ANAP GIRIER Le 9/04/2026 C Noé conseillère pédagogique

Pour le Master 2 Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux (fiche RNCP 42363), il s'agit de :

- Analyser la dynamique d'un secteur d'activité (parties prenantes, enjeux géopolitiques, économiques, réglementaires, technologiques, environnementaux et sociaux) en mobilisant des démarches de veille, d'intelligence économique et de prospective afin d'identifier les opportunités et les risques et d'anticiper leurs impacts sur le fonctionnement et le développement de l'organisation
- Coconstruire un projet stratégique de transformation, dans une perspective pluridisciplinaire, mobilisant des solutions innovantes et alternatives avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes publiques et privées en développant des démarches d'analyse participatives et pluridisciplinaires afin d'orienter l'organisation vers une performance durable et responsable
- Structurer la déclinaison opérationnelle de ces projets stratégiques de transformation en actions, budgets et ressources et dispositifs technologiques adaptés afin d'assurer une mise en œuvre efficace et mesurable tout en développant une culture organisationnelle propice à l'agilité, l'innovation et au leadership responsable
- Mobiliser les travaux de recherche les plus avancés dans une perspective pluridisciplinaire, en développant un esprit d'analyse critique afin d'enrichir sa culture organisationnelle et sectorielle et de s'inscrire dans une vision systémique
- Diagnostiquer des situations organisationnelles et inter-organisationnelles intégrant les dimensions géopolitiques, économiques, sociales et environnementales en mobilisant des outils technologiques, des démarches d'analyse ou d'audit afin d'identifier une problématique stratégique, financière, sociale et politique propre au secteur d'activité et les enjeux associés
- Formuler des recommandations argumentées et opérationnelles à destination des décideurs du domaine d'activité, qu'ils soient privés ou publics, en s'appuyant sur des analyses documentées et des outils de visualisation innovants afin de convaincre les parties prenantes concernées de la nécessité de leurs mises en œuvre et de contribuer à l'évolution du secteur d'activité et de son organisation au travers de la participation au sein des réseaux professionnels et institutionnels
- Concevoir des projets et des plans d'amélioration ou de transformation, en analysant leurs enjeux au regard de la feuille de route stratégique de l'organisation et de ses objectifs de performance opérationnelle, financière et organisationnelle, afin de structurer et d'orienter la mise en œuvre des actions de transformation
- Déployer, en lien avec les parties prenantes concernées, des projets visant à favoriser la résilience et la pérennité organisationnelle en mobilisant des outils technologiques et des méthodes de gestion de projet, de pilotage de la performance et d'évaluation des impacts afin de garantir leur succès, et leur acceptabilité sociale et diffusion compte tenu de la dynamique du secteur d'activité
- Construire les argumentaires adaptés pour communiquer avec les parties prenantes internes et externes sur la mise en œuvre des projets en veillant à la qualité des méthodes d'accompagnement du changement et d'ajustement des actions engagées afin de garantir l'atteinte des objectifs visés
- Analyser l'activité et les processus à l'échelle de l'organisation et du secteur d'activité en mobilisant des méthodes de diagnostic structurées (cartographie des processus, analyse des flux, analyse de la chaîne de valeur) afin d'identifier les dysfonctionnements, les risques, les contraintes et les leviers d'amélioration de l'activité
- Concevoir des politiques, des pratiques, des outils opérationnels de nature organisationnelle et inter-organisationnelle, digitale ou écologique en mobilisant des méthodes innovantes et les technologies les plus pertinentes afin d'adapter les activités et processus aux évolutions de son environnement
- Mesurer et suivre les résultats de l'activité et des processus en définissant, collectant et en exploitant des indicateurs adaptés (indicateurs financiers et extra-financiers, tableaux de bord) afin d'évaluer l'atteinte des objectifs opérationnels, de soutenir la prise de décision managériale et de favoriser, le cas échéant, les démarches de labellisation
- Mettre en œuvre des politiques et des dispositifs de pilotage en mobilisant des données financières, opérationnelles et extra-financières et en définissant des indicateurs et tableaux de bord intégrant la performance économique, sociale, environnementale et numérique afin

de suivre et d'évaluer la création de valeur globale en phase avec les normes et valeurs du secteur d'activité et d'aligner la performance avec les objectifs stratégiques de l'organisation

- Auditer et contrôler les résultats et risques en collectant et analysant des données notamment financières, opérationnelles et organisationnelles via des méthodes quantitatives et qualitatives en vue de produire des diagnostics fiables et pertinents permettant d'évaluer la soutenabilité globale des activités de l'organisation et du secteur d'activité
- Mesurer les impacts humains, organisationnels, financiers, juridiques et environnementaux des projets stratégiques et opérationnels en les reliant entre eux afin de favoriser le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes
- Exploiter des données et utiliser des outils numériques et d'aide à la décision intégrant les apports de l'intelligence artificielle de manière critique et éthique afin de soutenir le pilotage de l'organisation et de favoriser la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux à l'échelle de l'organisation ou du secteur d'activité
- Appliquer les cadres juridiques, réglementaires et conventionnels aux organisations mobilisant les textes de référence et les normes professionnelles propres au secteur d'activité tout en tenant compte des enjeux éthiques, de responsabilité sociale, de diversité, d'inclusion et de handicap afin de sécuriser les pratiques de gestion, de management et de gouvernance et de prévenir les risques juridiques, sociaux et réputationnels
- Évaluer les risques stratégiques, opérationnels, financiers, sociaux, environnementaux, numériques et cyber via des diagnostics adaptés pour éclairer, voire arbitrer la prise de décision dans des contextes complexes et incertains
- Manager des équipes, des collectifs et des réseaux d'acteurs transversaux en mobilisant des pratiques de leadership, de communication et de coopération et respectant les enjeux de santé, de sécurité au travail et de handicap afin de favoriser l'engagement et la performance collective
- Organiser le travail de manière éthique et inclusive, la coordination et la prise de décision dans des contextes multiples tout en prenant en compte les diversités sectorielles et nationales et les technologies les plus adaptées afin de développer une culture managériale et organisationnelle commune et adaptée
- Réguler les relations professionnelles, partenariales et institutionnelles en intégrant les exigences de dialogue, de négociation et de prévention des conflits dans le but de maintenir ou d'instaurer un climat de confiance et de conformité pour faciliter la conduite de projets complexes et pluridisciplinaires ou participer à l'évolution du secteur d'activité
- Adopter une posture réflexive et critique sur ses pratiques professionnelles et managériales en mobilisant des outils d'analyse et de retour d'expérience afin d'améliorer la qualité de ses décisions et interventions et de développer ses capacités de leadership
- Elaborer un projet personnel et professionnel de développement des compétences (les siennes ou celles de ses équipes) et le faire vivre en intégrant les évolutions des métiers et des organisations afin de sécuriser l'employabilité à long terme
- Produire une expertise professionnelle mobilisant des supports écrits et oraux (dans différentes langues) adaptés aux parties prenantes en utilisant les technologies les plus adaptées de façon raisonnée afin d'éclairer et sécuriser des choix stratégiques et opérationnels

Cette certification renforce le rôle essentiel des cadres de santé à « répondre aux enjeux auxquels sont confrontés les établissements de santé et les instituts de formations en santé, ceci, dans un contexte de complexité croissante, caractérisé par des exigences accrues de qualité et de sécurité des soins, mais aussi par l'évolution de la demande des patients, la recherche de l'efficacité, l'évolution des organisations internes, la nécessité de coordonner des parcours patients, l'attente des équipes en termes de management et l'évolution des formations et des diplômes ».

Notre projet pédagogique tient compte de l'ensemble de ces évolutions dans la construction et l'actualisation de son dispositif.

Le cursus repose sur un apport conséquent en sciences humaines : sociologie, psychologie sociale, psychanalyse, éthique.

De plus, des notions de théorie des organisations, de management, de droit du travail, de gestion des ressources humaines, d'ingénierie pédagogique et de formation complètent ce dispositif.

La démarche compréhensive permet de produire des connaissances qu'il convient d'articuler avec l'agir pour former des cadres opérationnels. Ainsi, les modèles conceptuels sont prolongés par des outils concrets d'action. L'acquisition d'un management pragmatique complète la recherche de sens. Cependant, les outils de management ne peuvent, à eux seuls, appréhender la totalité de la réalité des organisations. L'articulation théorie/pratique est constante, en boucles de rétroactions. Un cadre compétent se doit de mobiliser l'ensemble des outils managériaux tout en mesurant leurs limites.

La réforme de formation initiale des paramédicaux bouleverse en profondeur l'appareil pédagogique. Elle pose le problème du passage d'une logique d'acquisition de connaissances à une logique d'acquisition de compétences dans les différentes activités permettant la mise en perspective des connaissances acquises.

L'ensemble de l'aspect professionnalisant s'appuie sur une conception et un accompagnement socioconstructiviste de l'apprentissage. Cela implique la mise en œuvre de modèles pédagogiques spécifiques : approche réflexive, analyse de la pratique, enseignements cliniques, apprentissages par problèmes. Passer du modèle transmissif pour l'enrichir, au modèle de l'accompagnement nécessite de conjuguer la « posture enseignante » et la « posture de formateur » (selon J. ARDOINO).

1. PRESENTATION DE L'IFCS DE POITIERS

L'IFCS de Poitiers est l'un des 4 IFCS de la région Nouvelle-Aquitaine. Il est agréé depuis 2010 pour 35 places ouvertes à l'ensemble des filières paramédicales.

L'IFCS de Poitiers dispose d'un rayonnement régional.

L'IFCS est situé au sein de l'IRFPS (Institut régional des Formations Paramédicales) qui regroupe 8 instituts (IFSI²-IFAS³-IFE⁴-IFMK⁵-IFA⁶- IFMEM⁷ et IFCS⁸) et 3 écoles (EIADE⁹-EIPDE¹⁰-ESF¹¹) et le CFARM¹².

Le CHU de Poitiers est certifié Qualiopi pour ses actions de formation. La dernière visite date de Juin 2026.

L'IFCS s'appuie sur :

- de nombreux liens de proximité : CHU, CHHL¹³, CH, EHPAD, Instituts de formation ...
- des intervenants choisis en fonction de leur domaine de compétences aux exercices et compétences diverses :
 - Universitaires (CNAM, université)
 - Consultants
 - Professionnels (réseau régional, expertises du CHU, CHHL, ... : santé publique, qualité...)

L'IFCS se situe au cœur :

- d'une ville à taille humaine (commerces à proximité, nombreuses associations culturelles et équipements sportifs, ...) ;
- du site du CHU (Lignes de bus, Accès au self facile, Points relais restauration, ...)

L'IFCS de Poitiers et le CNAM Nouvelle Aquitaine sont partenaires depuis 2012.

Les deux établissements délivrent, sous condition de réussite, le diplôme cadre de santé et un Master 2 « Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux ».

Ce partenariat prend en compte l'expérience professionnelle acquise par les étudiants cadres de santé ainsi que la réussite au concours pour accéder à cette formation universitaire sans réalisation d'un dossier de VAPP.

² Institut de Formation des Soins Infirmiers

³ Institut de Formation des Aides-Soignants

⁴ Institut de Formation des ergothérapeutes

⁵ Institut de Formation des Masseurs Kinésithérapeutes

⁶ Institut de Formation des Ambulanciers

⁷ Institut de Formation des manipulateurs d'Electroradiologie médicale

⁸ Institut de Formation des Cadres de Santé

⁹ Ecole des Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat

¹⁰ Ecole des Infirmières puéricultrices Diplômées d'Etat

¹¹ Ecole des Sages-femmes

¹² Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale

¹³ Centre Hospitalier Henri Laborit

2. PRÉSENTATION DU CNAM

La formation



La diffusion de la culture scientifique et technique Musée des Arts et Métiers



La recherche technologique et l'innovation



Réseau de bibliothèques



L'événementiel

Près de 350 événements à Paris en présentiel et/ou distanciel par an : conférences, colloques, séminaires, etc.

Formation

- **750** parcours de formation
- **20** centres en région et en outre-mer
- **5** centres à l'étranger (Chine, Côte d'Ivoire, Liban, Madagascar, Maroc...)
- De très nombreux partenariats internationaux avec des universités et laboratoires étrangers
- **230** centres d'enseignement sur tout le territoire

Recherche

- **22** laboratoires
- **370** doctorants
- **450** enseignants-chercheurs

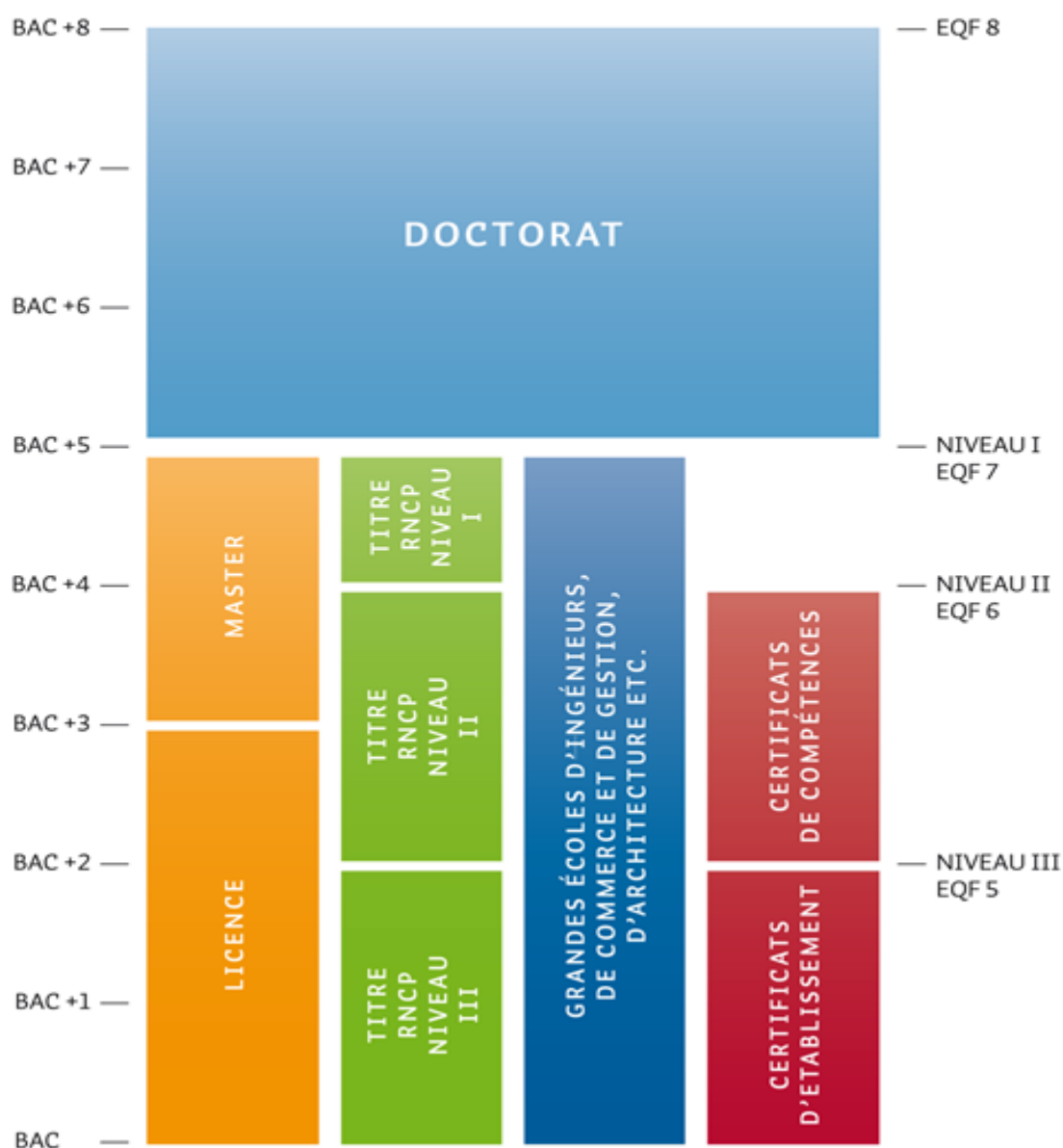
Culture scientifique et technique

- **2 500** objets exposés et **80 000** conservés
- **40 000** mémoires et thèses d'ingénieurs déposés à la bibliothèque
- **350** événements et conférences par an

Quatre types de certification proposés

- Les diplômes nationaux[®] de type licence, master et doctorat (LMD[®]), les DUT et les DEUST (niveau bac+2)
- Les titres d'ingénieurs
- Les titres RNCP[®] (répertoire national des certifications professionnelles)
- Les diplômes et certificats d'établissement

Le système d'enseignement supérieur en France



3. LES INTERVENANTS

L'équipe pédagogique IFCS - CNAM **L'IFCS**



Jannick GRAND
Directeur des soins - Directeur de l'IFCS
Coordonnateur Général des Instituts
jannick.grand@chu-poitiers.fr



Sophie ROTH
Cadre de santé,
Responsable pédagogique
sophie.roth@chu-poitiers.fr



Sylviane SOUIL
Cadre de santé,
Formatrice
sylviane.souil@chu-poitiers.fr



Vanessa FERNANDES
Assistante administrative
vanessa.fernandes@chu-poitiers.fr



Inès SERGENT
Assistante administrative
INES.SERGENT@chu-poitiers.fr

LE CNAM



Jérôme LARTIGAU
Maître de conférences en sciences de
gestion, Titulaire de la chaire
Gestion des Services de Santé
jerome.lartigau@lecnam.net



Xavier DOUTEAU
Responsable formation
CNAM Antenne POITIERS
xavier.douteau@lecnam.net



Murielle CHEVALIER
Assistante de formation
murielle.chevalier@lecnam.net

Les intervenants extérieurs



AMEDOME Valérie
Documentaliste
Valerie.amedome@chu-poitiers.fr



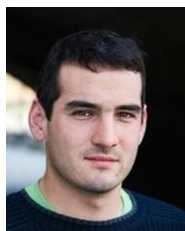
AMIOT Estelle
Infirmière CIRDA
estelle.amiot@chu-poitiers.fr



AUBOUIN Sébastien
Cadre de santé CH Ruffec
aubouinsebastien.ifcs@gmail.com



BASCANS Jean-Marc
Maître de conférences,
(Université de Poitiers)
Directeur de l'ENSAR
jean-marc.bascans@univ-poitiers.fr



BERNARD Julien
Maître de conférences en
sociologie
Université Paris Nanterre
jubernard86@gmail.com



BERTRAND Valérie
Directeur Campus santé
Angoulême
valerie.bertrand1@croix-rouge.fr

BESCOND Véronique
Directrice des soins
AURA Poitou-Charentes
v.bescond@aurapc.asso.fr



BLOMMAERT Laurette
Directrice des affaires
juridiques CHU Poitiers
laurette.blommaert@chu-poitiers.fr



BOUTY Olivier
Formateur - Consultant en
communication orale
olivier.bouty@obformation.fr



BOUTY Sandrine
Formatrice en
communication écrite
sandrine.bouty@obformation.fr



BRUNETEAU Sandrine
Cadre de santé
CHU de Poitiers
Sandrine.BRUNETEAU@chu-poitiers.fr



BOINOT Laurence
PH Chef de Service DIM
Laurence.BOINOT@chu-poitiers.fr

CHAIGNE Sandra
Adjoint administratif
sandra.chaigne@chu-poitiers.fr

CHAMPALOU Manon
Cadre de santé
Manon.CHAMPALOU@chu-poitiers.fr



CHATAIGNER Christine
Consultante RH, Coach
Master 2 RH
cc.consult.in@gmail.com



CADUE Jean-François
Cadre supérieur de santé
CHU de Poitiers
Jean-Francois.CADUE@chu-poitiers.fr



CROSLAND Lucie
Ingénieure Qualité DURQ
CHU de Poitiers
Lucie.BERGER-CROSLAND@chu-poitiers.fr



DEBIAIS Claire
Ingénieur finances
CHU Poitiers
claire.debiais@chu-poitiers.fr



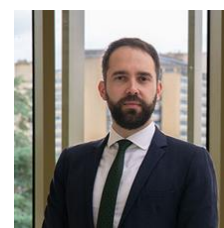
DESSEVRE Amandine
Juriste en droit de la santé
CHU Poitiers
amandine.dessevre@chu-poitiers.fr



DOUTEAU Xavier
CNAM
Responsable formation
xavier.douteau@lecnam.net



DURAND Estelle
Docteure en sociologie
Entrepreneure
estelledur@gmail.com



DESHORS Guillaume
Directeur général adjoint
CHU Poitiers
guillaume.deshors@chu-poitiers.fr



DUVERGER Claire
Ingénieur hospitalier
Coordinatrice Transition
Ecologique Chargé de
mission Management par les
Valeurs
Claire.DUVERGER-DARRE@chu-poitiers.fr

ESCAFFRE Céline
Cadre de santé
CHU Poitiers
Celine.escaffre@chu-poitiers.fr



FLOUS Xavier
Cadre de santé IADE
EHPADs Béthanie et Le
Lac
cadredesante@lelac-bethanie.fr



GATTI Laurence
Maîtres de conférences
Faculté de droit et sciences
sociales
laurence.gatti@univ-poitiers.fr



GAUTIER Guillaume
Cadre supérieur de santé
La Couronne
guillaume.gautier@ch.claudel.fr



GUILLOTEAU Françoise
Cadre supérieur de santé
Directrice IFMEM-IFA
CHU Poitiers
françoise.guilloteau@chu-poitiers.fr

JOSSART Anne
PH Chef de service MPR –
Présidente adjointe de la CME
CHU de Poitiers
Anne.JOSSART@chu-poitiers.fr



HARVENT Hélène
Consultante formatrice
Aract Nouvelle-Aquitaine
h.harvent@aract.fr



HAUET Valérie
Cadre supérieur de santé
Directrice EIADE
CHU Poitiers
Valerie.hauet@chu-poitiers.fr



KONONOVICH Katerina
Maitre de conférences
Sciences de gestion et du
management CNAM
katsiaryna.kanonovich@lecnam.net



LARTIGAU Jérôme
Maitre de conférences en
sciences de gestion
CNAM
j.lartigau31@gmail.com



LASCONJARIAS Matthieu
Directeur d'EHPAD
Théodore Arnault
direction@theodore-arnault.org



LE BESQ PIERRARD Gaël
Ingénieur financier
CHU Poitiers
gael.lebesq-pierrard@chu-poitiers.fr



LE PROVOST Luc
Docteur en économie de la
santé Responsable pôle ICR
leprovost@icrennes.org



LE ROUGE Sylvie
Directrice des soins
CHU de Poitiers
Sylvie.le-rouge@chu-poitiers.fr



MARET Stephan
Directeur de la communication
CHU de Poitiers
Stephan.maret@chu-poitiers.fr



MARJANOVIC Nicolas
PH
CHU de Poitiers
nicolas.marjanovic@chu-poitiers.fr



MICHAUD Stéphane
Directeur des soins
CHU de Poitiers
stephane.michaud@chu-poitiers.fr



MOINIER Xavier
Maître de conférences
Faculté de Sciences
Économiques
xavier.moinier@univ-poitiers.fr



ORIoT Denis
PU-PH
CHU de Poitiers
denis.oriot@chu-poitiers.fr



PAIN Benoît
Professeur Agrégé de Philosophie
Docteur Ethique et Santé
benoit.pain@ac-poitiers.fr



PAJOUX Sophie
FF Cadre supérieure de santé
Direction des soins CHU de Poitiers
Sophie.PAJOUX@chu-poitiers.fr



RENARD Jean-Ghislain
Chargé de mission COVEA
Sociologue
jgh.renard@gmail.com



ROY Isabelle
Cadre supérieure de santé
CHU de Poitiers
Isabelle.ROY@chu-poitiers.fr



SAURET Halina
 Professeur d'anglais
 CNAM
Halina.sauret@lecnam.net



SZTAL-KUTAZ Catherine
 Docteure en Sciences Economiques
catherine.sk86@gmail.com



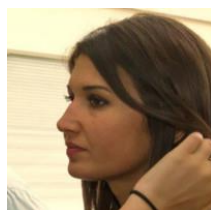
TABONE Françoise
 Consultante, Conseil et
 Formation
 Être et Devenir
fr.tabone@gmail.com



TARDY Catherine
 Directrice qualité
 CHU de Poitiers
catherine.tardy@chu-poitiers.fr



TAVEAU Pierre
 Responsable sécurité du système
 d'information
 CHU de Poitiers
Pierre.taveau@chu-poitiers.fr



THIBAUT Mélanie
 Juriste
 CHU de Poitiers
melanie.thibault@chu-poitiers.fr



VINCENT Karine
 Cadre supérieure de santé
 CHU de Poitiers
Karine.VINCENT@chu-poitiers.fr

4. CORRESPONDANCE INTERVENANT – CODE UE

NOM	Prénoms	UE
AMEDOME	Valérie	CRD
AMIOT	Estelle	EGS 215
AUBOUIN	Sébastien	EGS 221
BASCANS	Jean-Marc	UASAOH
BERNARD	Julien	UASAOH
BERTRAND	Valérie	EGS 244
BESCOND	Véronique	UASAOH
BLOMMAERT	Laurette	EGS 221
BOINOT	Laurence	EGS 153
BOUTY	Olivier	Enseignement transversal
BOUTY	Sandrine	Enseignement transversal
BRUNETEAU	Sandrine	EGS 244
CADUE	Jean-François	UASAOH
CHAIGNE	Sandra	Enseignement transversal
CHAMPALOU	Manon	EGS 221
CHATAIGNER	Christine	EGS 150 FAD 106 FAD 118
CONSTANT	AYMERY	EGS 244
CROSLAND	Lucie	EGS 215
DAVY	Guillaume	EGS 244 UASAOH
DEBIAIS	Claire	EGS 151
DESHORS	Guillaume	EGS 221
DESSEVRE	Amandine	EGS 153
DOUTEAU	Xavier	EGS 151
DURAND	Estelle	UASAOH
DUVERGER	Claire	EGS 244
ESCAFFRE	Céline	EGS 215 UASAOH
FLOUS	Xavier	EGS 221
GATTI	Laurence	EGS 153

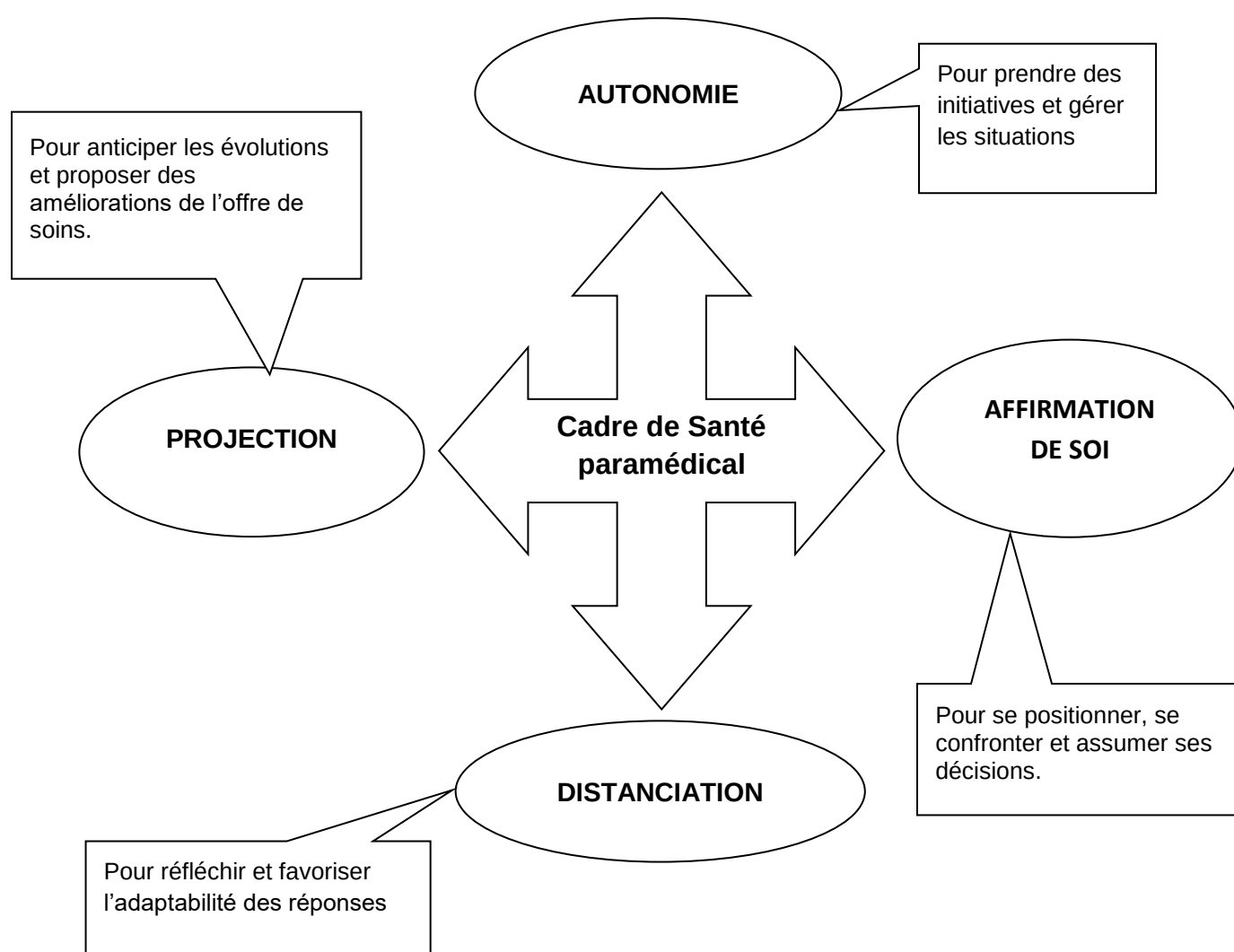
NOM	Prénoms	UE
GAUTIER	Guillaume	EGS 221
GUILLOTEAU	Françoise	FAD 106
JOSSART	Anne	EGS 221
HARVENT	Hélène	Enseignement transversal
HAUET	Valérie	FAD 106 FAD 118
KONONOVICK	Katerina	EGS 232
LARTIGAU	Jérôme	UASAOH
LASCONJARIAS	Matthieu	EGS 151
LE BESQ PIERRARD	Gaël	EGS 151
LE PROVOST	Luc	UASAOH EGS 221
LE ROUGE	Sylvie	EGS 244
MARET	Stéphan	EGS 215 EGS 221
MARJANOVIC	Nicolas	DU Debriefing de simulation en santé
MICHAUD	Stéphane	EGS 221
MOINIER	Xavier	UASAOH
ORIoT	Denis	DU Debriefing de simulation en santé
PAIN	Benoit	UASAOH
PAJOUX	Sophie	EGS 215
RENARD	Jean-Ghislain	Enseignement transversal
ROY	Isabelle	UASAOH
SAURET	Halina	ANG 330
SZTAL-KUTAS	Catherine	UASAOH
TABONE	Françoise	Enseignement transversal
TARDY	Catherine	EGS 215
TAVEAU	Pierre	EGS 215 EGS 221
THIBAUT	Mélanie	EGS 153
VINCENT	Karine	UASAOH

5. LES FINALITÉS

L'IFCS a pour ambition de former des cadres de santé paramédicaux :

- **compétents** dans les situations qu'ils auront à gérer
- **affirmés** dans l'exercice de leurs **responsabilités**
- **engagés** dans les projets
- **porteurs des valeurs** professionnelles et institutionnelles
- **promoteurs de santé.**

L'équipe de l'IFCS souhaite favoriser la dynamique de professionnalisation à travers 4 **axes** :



6. LES AXES, LES CONCEPTIONS

NOTRE CONCEPTION :

Du formateur Responsable pédagogique et du formateur (50%) à l'IFCS. :

Ce sont des cadres de santé soucieux de placer l'étudiant en position de compréhension, d'action et de réflexion, ils favorisent l'émergence des compétences des futurs cadres. Dans ce contexte, ils accompagnent les étudiants tout au long de leur trajectoire de formation et participent au développement de leurs connaissances.

De l'étudiant :

C'est une personne adulte en formation qui arrive avec un projet inscrit dans une évolution professionnelle et personnelle, qui dirige ses apprentissages. Il est acteur dans le dispositif de formation.

Du cadre de santé paramédical :

C'est un professionnel paramédical reconnu sur le plan réglementaire, pour ses compétences, la connaissance de l'organisation des soins et des domaines de la santé en vue de manager et/ou former. C'est également un professionnel autonome, réflexif, agile, transversal, digital, acteur dans la résolution des problèmes.

En position de responsabilité en secteur sanitaire ou médicosocial, en secteur d'activité clinique, en mission transversale ou en formation, le cadre de santé paramédical accompagne les équipes et les étudiants. Il occupe une place prépondérante dans le fonctionnement des établissements.

C'est un **acteur opérationnel, un organisateur, un manager, un formateur, un coordinateur.**

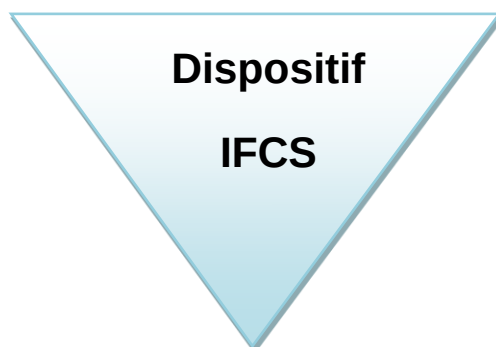
Pour ce type de métier, les compétences suivantes sont donc légitimement recherchées :

- Savoir concevoir, organiser, mettre en œuvre et évaluer des activités
- Savoir analyser de manière critique et probante
- Savoir communiquer de manière efficace et rédiger des écrits professionnels
- Avoir développé des méthodologies de travail
- « *Savoir gérer un projet*
- *Maîtriser les savoir-faire métier*
- *Le sens de l'organisation, l'adaptabilité, et l'écoute* »¹⁴

Dans un contexte de réformes permanent du système de santé et de transformation du travail, trois axes majeurs continuent de caractériser l'exercice professionnel du cadre de santé paramédical. Ils sont développés par le dispositif pédagogique de l'IFCS :

LE MANAGEMENT

LA PEDAGOGIE



LA SANTÉ PUBLIQUE

¹⁴ D'après www.corporate.apec.fr, site consulté le 22 Août 2025

7. LES PRINCIPES ET L'INGENIERIE PÉDAGOGIQUES

LES PRINCIPES GENERAUX

L'Institut de Formation des Cadres de Santé intègre dans son projet :

- ↳ Une logique de certification pour obtenir le diplôme conférant au cadre sa légitimité d'exercice. Elle offre les connaissances théoriques et pratiques conformes à la réglementation et respecte les exigences de validation inhérentes à celles-ci.
- ↳ Une logique de professionnalisation qui vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les capacités et les compétences nécessaires à l'exercice de son nouveau métier.

Ces deux logiques ont abouti à la réalisation d'un double partenariat universitaire :

- avec le Conservatoire National des Arts et Métiers qui permet d'obtenir un Master 2 (M2) en gestion des établissements sanitaires et médicosociaux à orientation managériale (60 ECTS).

Les UE sélectionnées dans le cadre d'une co-construction IFCS/CNAM permettent aux étudiants de valider une deuxième année de Master intégrée à la formation cadre. La valorisation des parcours professionnels et des prérequis pour être sélectionné à la formation cadre réalisé dans ce travail de co-construction, dispensent les étudiants du dépôt de dossier de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) pour l'accès aux enseignements.

- avec l'UFR santé de l'Université de Poitiers pour l'obtention d'un Diplôme Universitaire (DU) de débriefing de simulation, en complémentarité des enseignements tant dans le domaine de la pédagogie, de l'encadrement des professionnels et étudiants en santé que dans celui de la qualité et gestion des risques.

L'acquisition des compétences est basée sur la réalisation de travaux d'applications et de résolutions de problèmes en situations de travail. Pendant l'année de formation, les étudiants cadres sont également amenés à participer à l'organisation d'événements de communication professionnel (webinaire, conférences) relatif à la formation ou au domaine sanitaire.

Pour ces différentes mises en situations pratiques, l'IFCS s'attache à solliciter d'autres professionnels, en exercice ou en formation, futurs collaborateurs des cadres de santé, pour construire des exercices transversaux en interdisciplinarités qui donnent lieu à validation des UE (secteur social, droit, IPA...)

Ces coopérations permettent :

- de développer des capacités, de nouvelles compétences répondant aux enjeux et réformes sanitaires et médico-sociales ;
- d'intégrer ou de réintégrer l'étudiant dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD), compte tenu de l'évolution des formations paramédicales et du développement des métiers de la santé ;
- de rendre le futur cadre de santé producteur de connaissances en optimisant la conceptualisation, la pratique réflexive et le questionnement ;
- d'ouvrir des perspectives dans le cadre d'une poursuite de cursus universitaire en valorisant la valence universitaire de la formation ;
- d'inscrire le cadre de santé dans des logiques de réseaux, de partenariat et d'interdisciplinarité dès sa formation.

La démarche de professionnalisation exige parfois d'accepter de contredire le passé et de questionner son vécu professionnel. Selon Gaston Bachelard¹⁵, cette démarche constitue une véritable rupture épistémologique, qui entraîne un processus pédagogique en trois étapes :

 de septembre à novembre :

- modification des représentations par l'apport de connaissances, l'appropriation d'une démarche de questionnement et l'acquisition d'outils pour gérer la formation d'un point de vue personnel et collectif ;
- démarrage du travail d'appropriation des grilles de lecture utiles à la compréhension, à l'analyse des systèmes et des situations complexes afin de développer une posture critique et réflexive.

 de décembre à avril :

- intégration à l'environnement multidimensionnel par la clarification du positionnement cadre ;
- poursuite du travail d'appropriation des grilles de lecture utiles à la compréhension, à l'analyse des systèmes et des situations complexes afin de développer une posture critique et réflexive ;
- apprentissage de la pose d'un « geste » professionnel éclairé tant à des fins managériales que de formation.

 de mai à juin :

- stabilisation et personnalisation de la fonction cadre par la projection et l'anticipation pour préparer la prise de poste.

Cette typologie n'est pas linéaire, mais se structure sur des boucles de rétroactions.

LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

↳ L'alternance : c'est la possibilité offerte aux étudiants, dans la coexistence et la confrontation de deux logiques que représentent la formation à l'institut et en stage, d'intégrer des savoirs et de développer des capacités afin de les transférer dans les situations professionnelles.

L'alternance favorise la professionnalisation car elle offre des lieux et des espaces temps :

- d'observation et de questionnement de l'environnement professionnel avec un regard critique de celui acquis antérieurement ;
- de mise en jeu de l'implication de l'étudiant et de sa mise en situation dans la fonction cadre ;
- de transfert des savoirs acquis en formation et de construction de nouveaux savoirs venant éclairer les façons de faire.

↳ La co-formation : il s'agit de mettre en commun les ressources dont chacun dispose, de confronter les idées, de favoriser le travail de formalisation, d'élaboration en groupe afin de :

- faciliter l'appropriation et les transferts de savoirs communs,
- développer la connaissance critique de soi,
- fonder sa nouvelle identité professionnelle.

BACHELARD, Gaston. - La Formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance objective. - Nouv. éd. - Paris : J. Vrin, 2004. - 305 p. - (Bibliothèque des textes philosophiques)

Dans cette situation, l'étudiant est impliqué comme apprenant, formateur, acteur et co-auteur dans l'élaboration du projet du groupe, la formation de ses pairs, la mise à distance des situations personnelles et collectives.

- ↳ L'approche par le projet : elle est conçue comme une démarche permettant de se positionner et de définir des stratégies d'intervention. Elle contribue pour chacun à donner sens à sa pratique et à construire son avenir professionnel.

Elle concerne l'étudiant :

- dans la conduite de son projet professionnel et personnel qui va servir de fil conducteur à sa formation ;
- dans l'apprentissage de sa fonction comme initiateur, accompagnateur, médiateur, réalisateur de projets collectifs et individuels auprès des agents ou des apprenants qu'il encadrera.

- ↳ La recherche : la démarche de recherche constitue l'axe majeur du dispositif de formation. L'ensemble des apports du cursus nourrit la compréhension des différentes situations vécues, développe l'analyse critique et favorise la distanciation.

L'ensemble de ces principes repose sur une pédagogie du questionnement.

L'INGENIERIE PÉDAGOGIQUE

L'ingénierie pédagogique intègre les enseignements du Master Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux et ceux de la formation cadre afin qu'ils interagissent, créant un parcours d'apprentissage professionnalisant.

- ↳ Les Unités d'Enseignements (UE) abordent des champs disciplinaires utiles à l'exercice quotidien. Elles constituent les fondements à partir desquels peuvent se développer des compétences de pilotage, de gestion, de management et de formation. Elles proposent des outils conceptuels suscitant une prise de distance et une appréciation de la complexité des situations.

L'enseignement s'appuie sur la démarche pédagogique suivante :

- application de la digitalisation grâce à des enseignements proposés en blended-learning dans le cadre d'une pédagogie inversée ;
- apport de connaissances par des professionnels experts, des universitaires, des responsables d'établissements de santé membres des équipes de direction, la co-formation ...
- intégration de savoirs, de méthodes, de techniques et adoption de postures utiles :
 - dans le cadre d'exercices de simulation
 - par le biais de jeux de rôles
 - en stage
- analyse critique et réflexive visant à permettre l'identification des représentations de la fonction cadre, afin de mieux l'appréhender. Le travail d'analyse de la pratique se centre sur l'articulation théorie-pratique en faisant appel aux situations vécues au cours de leurs expériences professionnelles et/ou en stages.

- ↳ Les apports professionnels appréhendent les finalités et la construction des actions à mener en équipes pluri-professionnelles. Ils favorisent l'analyse des situations et des pratiques, le développement de la réflexion et des projets. Ils visent à produire un ensemble de connaissances de l'activité clinique. Ils analysent les évolutions de la formation initiale et continue des acteurs de santé. Ils reposent sur une dualité de réflexion managériale et pédagogique.

Par la synthèse et la projection dans la fonction, cet ensemble favorise la mise en lien des éléments précités.

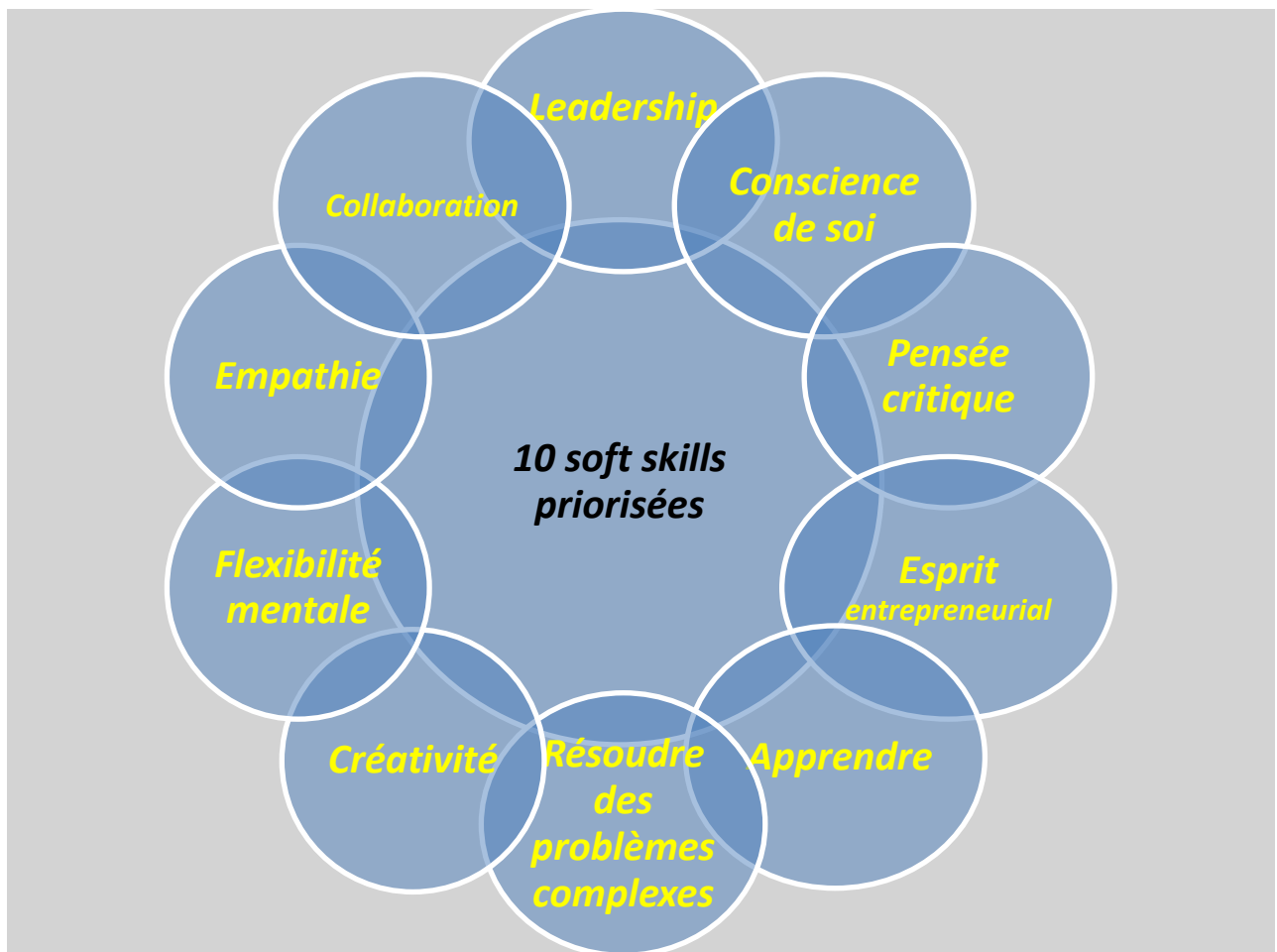
8. LE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE

Il s'agit ici de proposer un dispositif de formation :

- permettant la validation d'une deuxième année de Master (M2) (60 ECTS), dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) du CHU de Poitiers ;
- ayant pour finalité de former des professionnels de santé à des métiers d'encadrement et de formation, en leur offrant des connaissances théoriques et pratiques en lien avec les compétences nécessaires à leur exercice professionnel (conduite de projet, gestion d'unités de soins, ingénierie pédagogique, ...).

En référence à l'ouvrage d'Alexandra Didry *Activez vos soft skills : du leadership à la collaboration* : les 10 compétences essentielles pour réussir. L'équipe pédagogique a fait le choix d'ouvrir la réflexion sur les 10 compétences douces et le management du futur cadre de santé.

Il s'agit de « *Connaître ces 10 compétences essentielles. Savoir les observer et les reconnaître, chez soi et chez les autres. Apprendre à les développer. Renforcer leur pratique* ».



Accès au Master 2 : au regard des éléments de constitution du dossier avec le Conservatoire National des Arts et Métiers, l'inscription en deuxième année de Master gestion des établissements sanitaires et médicosociaux est acquise et réalisée conjointement avec celle de la formation cadre sans réalisation d'un dossier de VAPP pour l'ensemble des candidats ayant réussi le concours cadre de santé.

La deuxième année de ce Master est composée de plusieurs unités d'enseignement maillées avec les différents modules du diplôme cadre de santé.

Une adaptation de la répartition des enseignements a été réalisée entre les UE du master 1 et du Master 2 en tenant compte :

- des parcours professionnels des étudiants et des prérequis nécessaires à l'obtention du concours de sélection à la formation cadre de santé
- de la réponse à apporter aux besoins en termes de connaissances et de compétences des futurs cadres de santé
- en confrontant les éléments de programme et du contenu des enseignements issus des éléments réglementaires du décret du 18 août 1995 et du dossier d'autorisation du Master 2.

Le Numérique en santé : l'IFCS est inscrit dans le projet NEXT'UP+ qui concerne l'offre de formations initiale et continue pour la formation au **numérique en santé des étudiants et professionnels de santé** sur notre territoire. À terme, les futurs professionnels de santé intégreront les enjeux du numérique dans leur pratique professionnelle avec une culture du numérique commune quelle que soit leur formation et un langage commun pour communiquer entre eux plus efficacement. Ils sauront se poser les bonnes questions en termes de sécurité d'échanges, de gestion des données de santé, de droit lié au numérique en santé, indispensables à la bonne généralisation du partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et usagers pour mieux soigner et accompagner. La phase d'évaluation sera un processus d'évaluation des connaissances et des compétences socles, adapté au public concerné, s'assurant que tous les étudiants auront accès à l'outil de certification.

Dès à présent, les étudiants cadres réalisent l'autoévaluation Pix avec un niveau attendu PIX de 432 en début de formation (Annexe III).

La simulation en santé

En partenariat avec l'UFR santé de l'Université de Poitiers, les étudiants cadres de santé suivent l'intégralité de la formation du Diplôme Universitaire de Débriefing en simulation (Annexe IV¹⁶)

La simulation est une technique pédagogique qui confronte les étudiants à des situations proches du réel. Employée dans le domaine de la santé, elle favorise l'apprentissage du travail en équipe, essentiel au développement d'une culture de sécurité partagée par tous les professionnels : médecine de ville, établissements de santé, établissements et services médicosociaux.

« En effet, la simulation en santé s'adresse à tous les professionnels de santé et permet à la fois :
– de former à des procédures, à des gestes ou à la prise en charge de situations cliniques ;

16

<https://formations.univ-poitiers.fr/fr/index/diplome-d-universite-du-niveau-licence-DL/diplome-d-universite-du-niveau-licence-DL/diplome-d-universite-debriefing-en-simulation-JQP1EHAO.html>

- d’acquérir et de réactualiser des connaissances et des compétences techniques et non techniques (travail en équipe, communication entre professionnels, avec le patient et son entourage, etc.) ;
- d’analyser ses pratiques professionnelles en permettant de porter un nouveau regard sur soi-même lors du débriefing ;
- d’aborder les situations dites « à risque pour le patient » et d’améliorer la capacité à y faire face en participant à des scénarios qui peuvent être répétés ;
- de reconstituer des événements indésirables, de les comprendre lors du débriefing et de mettre en œuvre des actions d’amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, tout en veillant à conserver une sécurité psychologique pour l’apprenant. »¹⁷

Les enseignements proposés au cours du DU viennent compléter les enseignements étudiés dans le cadre des modules 4 et 5 et entre dans le cadre des enseignements d’approfondissement proposés au sein l’IFCS.

La proximité avec les autres instituts de formation offre la possibilité d’organiser des séquences de simulation avec les étudiants et élèves des autres instituts de formation et de mettre en pratique les apprentissages et les compétences développées lors du DU.

Cette méthode pédagogique est également utilisée lors de mise en situations managériales entre pairs pour faciliter l’intégration des différentes phases de débriefings.

La recherche paramédicale

L’IFCS de Poitiers, en partenariat avec le coordonnateur de la recherche paramédicale du CHU de Poitiers, organise une session de formation d’une journée à destination des étudiants cadres de santé sur la « **Sensibilisation de l’encadrement de santé à l’accompagnement et l’initiation d’une démarche de recherche paramédicale**¹⁸ ». Il s’agit pour les futurs cadres de santé de :

- Savoir détecter et faire émerger les idées et les potentiels
- Savoir accompagner un projet de recherche de l’idée à la diffusion des résultats en lien avec les soutiens institutionnels
- Savoir utiliser la recherche comme levier de management

Pour les étudiants cadres de santé, la recherche paramédicale n’est pas une contrainte académique mais un outil puissant pour :

- Développer des compétences managériales (analyse, leadership, innovation, communication, coordination) mais aussi développer leur esprit critique
- Gagner auprès des équipes et des institutions dans le pilotage de projets d’amélioration des organisations
- Améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients
- S’adapter aux évolutions du système de santé.

L’IFCS de Poitiers participe à la valorisation des travaux des étudiants notamment en incitant à la publication et partage des travaux d’études en encourageant les étudiants à présenter leurs travaux en interne (réunions d’équipe, concours interne) ou en externe (congrès, revues professionnelles, ANCIM, CEFIEC).

¹⁷ https://www.has-sante.fr/jcms/p_3505883/fr/bonnes-pratiques-en-matiere-de-simulation-en-sante

¹⁸ https://intranet.chu-poitiers.fr/sites/intranet.chu-poitiers.fr/files/2026-04/catalogue%202027-2_01.pdf

MODULE 1 : INITIATION A LA FONCTION CADRE

L'arrêté du 18 août 1995 définit ainsi les attendus du module 1 :

Définir et comprendre en début de formation le rôle et la place de l'encadrement dans l'environnement en tenant compte des aspects psychologiques, sociologiques, économiques, législatifs et réglementaires. Identifier le rôle et les missions du cadre et découvrir les modes de management utilisés notamment dans les institutions sanitaires, médico-sociales et les entreprises. Développer ses aptitudes à communiquer efficacement. Adapter et enrichir son projet professionnel.

La proximité et l'enrichissement en termes de contenus entre les deux cursus (cadre et Master) a permis de construire ce module en s'appuyant sur les Unités d'Enseignement suivantes :

➤ **EGS 150 (8 ECTS) – Gestion des ressources humaines et stratégiques en établissements sanitaires et médico-sociaux**

Au travers de cette UE, l'étudiant aborde les grandes théories de la gestion, des notions de marketing en établissement et développe une vision panoramique de la gestion des ressources humaines.

➤ **EGS 151 (8 ECTS) – Comptabilité et analyses financières des établissements**

Cet enseignement est l'opportunité pour les étudiants de développer des compétences techniques dans le domaine de la comptabilité et de l'analyse financière des établissements de santé publics et privés.

➤ **EGS 153 (8 ECTS) – Problématiques juridiques dans les établissements de santé**

Cet enseignement permet aux futurs cadres de santé de développer des compétences dans l'analyse juridique des situations au sein des établissements de santé.

A ce contenu commun aux deux cursus, s'ajoutent les enseignements classiques de l'IFCS définis par l'arrêté du 18 août 1995.

La validation du module s'obtient par l'obtention d'une note supérieure à 10 pour la moyenne des résultats aux épreuves écrites des différentes UE.

MODULE 2 : SANTÉ PUBLIQUE

L'arrêté du 18 août 1995 définit ainsi les attendus du module 2 :

Acquérir à partir de son domaine professionnel une approche interprofessionnelle et pluridisciplinaire des problèmes de santé. Être capable de concevoir, élaborer, mettre en œuvre et évaluer des démarches et projets de santé publique. Appréhender l'organisation du secteur sanitaire et social.

Considérant les évolutions continues du système de santé se traduisant au niveau économiques et l'ensemble des domaines impactés que recouvre le champ de la Santé Publique, les deux UE suivantes servent de support à l'apport des connaissances dans ce contexte :

➤ **EGS 232 (6 ECTS) – Fondamentaux d'économie de la santé**

Cet enseignement permet aux étudiants de développer une vision globale du système de santé, de réfléchir aux mécanismes de régulation de l'offre de soins et de développer des compétences d'analyse critique dans ce domaine.

➤ **EGS 244 (6 ECTS) – Prospectives en santé**

Cet enseignement permet aux étudiants de repérer les grandes tendances d'évolution du secteur de la santé, de se projeter sur le plan stratégique et opérationnel par rapport à ces grandes tendances.

A cela, s'ajoutent les enseignements classiques de l'IFCS définis par l'arrêté du 18 août 1995, que nous avons choisis de dispenser tout au long de l'année de formation.

La validation du module s'obtient par l'obtention d'une note supérieure à 10 pour la moyenne des résultats aux épreuves écrites des différentes UE

Si la production d'un mémoire est nécessaire à l'obtention du diplôme cadre de santé, elle l'est également pour valider le niveau Master 2.

L'enseignement de la méthodologie de recherche s'articule en ateliers collectifs et en suivis individuels de guidance. L'approche collective réunit l'ensemble des directeurs de mémoire et des étudiants répartis en groupes de travail. Le mémoire est un support d'apprentissage de la démarche de recherche appliquée au champ professionnel du cadre de santé paramédical. Il s'agit d'un apprentissage de la recherche par la recherche tout en restant orienté terrain.

L'aboutissement du travail réside dans un document d'environ 50 pages reposant sur une analyse compréhensive de l'organisation des soins, des processus de management ou de formation, de l'environnement hospitalier... Les implications professionnelles de l'étude ne sont déclinées qu'en seconde intention, en dernière partie du mémoire et/ou lors de la soutenance orale.

Ce mémoire est une occasion de prendre du recul. Il aborde une ou des question(s) en identifiant plusieurs points de vue, en les confrontant et en les intégrant dans une réflexion qui étaye une démonstration. Ce travail repose sur un objet clairement défini, soumis à des hypothèses qui sont discutées. La démarche de recherche permet de problématiser des situations professionnelles complexes de façon à produire de la connaissance sur le métier de cadre et son environnement. Elle nécessite de la part de l'étudiant d'adopter une posture de chercheur.

Le mémoire constitue un axe majeur de la formation.

Le travail de production du mémoire est articulé avec l'UE suivante :

➤ UASAOH Le projet tutoré de fin d'étude (6 (6 ECTS)) –

L'UE Projet tutoré compte dans la validation des modules 3 et 6.

LA SOUTENANCE

La soutenance a pour objet la mise en perspective du travail réalisé à l'écrit. Au-delà d'une interrogation sur les difficultés rencontrées et les limites du travail, elle est l'occasion de présenter les articulations avec la fonction cadre, les apprentissages réalisés, les prolongements que l'étudiant envisage.

La soutenance compte dans la validation des modules 3 et 6.

L'arrêté du 18 août 1995 définit ainsi les attendus du module 4 :

Déterminer la place et le rôle du cadre dans l'institution sanitaire ou sociale. Organiser, animer et coordonner le travail d'équipe. Favoriser la motivation et encourager les projets professionnels. Anticiper les évolutions de son environnement immédiat au plan technique, humain, juridique, économique. Programmer et coordonner les activités de sa filière professionnelle en fonction des objectifs et des ressources. Evaluer la qualité des prestations en relation avec les besoins des usagers.

La proximité et l'enrichissement en termes de contenus entre les deux cursus (cadre et Master) a permis de construire ce module en s'appuyant sur les deux Unités d'enseignement suivantes :

➤ **EGS 215 (6 ECTS) – Démarche qualité dans les établissements de santé**

Cet enseignement permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances dans le champ de la qualité, de la gestion des risques et de la pertinence des soins, et de leur donner les moyens de s'engager de manière ancrée dans ce domaine après l'IFCS.

➤ **EGS 221 (6 ECTS) – Stratégie des établissements**

Au terme de cette UE, les étudiants sont capables de s'approprier les fondements de la stratégie des organisations sanitaires et médico-sociale, et de maîtriser la démarche d'analyse stratégique.

A ce contenu commun aux deux cursus, s'ajoutent les enseignements classiques de l'IFCS définis par l'arrêté du 18 août 1995.

La validation du module s'obtient par l'obtention d'une note supérieure à 10 pour la moyenne des résultats aux épreuves écrites des différentes UE ainsi que par la validation d'un oral individuel.

L'arrêté du 18 août 1995 définit ainsi les attendus du module 5 :

Maîtriser les méthodes et les techniques pédagogiques. Identifier les besoins en formation des apprenants et du personnel, mettre en œuvre les actions de formation nécessaires. Participer à la formation des apprenants et du personnel. Organiser les conditions de réussite de la formation. Evaluer les résultats. Acquérir les outils de gestion financière et matérielle des actions de formation.

Le Master 2 choisi ne permettant pas de valoriser sous la forme de crédits universitaires, les enseignements dispensés dans le cadre de ce module, le choix a été fait de valider en plus les UE FAD 118 et FAD 106, considérant la proximité entre les contenus proposés par le CNAM dans le cadre de ces UE et les contenus attendus pour valider la formation cadre de santé.

➤ **FAD 118 (6 ECTS) – Ingénierie d'une action de formation**

Objectifs pédagogiques :

- être capable d'inventorier les éléments d'un diagnostic complet de l'environnement et des besoins de formation (organisation, acteurs, métiers, changements...) ;
- comprendre le principe d'un appel d'offre et d'un cahier des charges de formation ;
- situer la démarche de l'ingénierie des actions de formations et celle de l'ingénierie pédagogique ;
- formaliser les objectifs de formation et les objectifs pédagogiques d'une action de formation, construire les stratégies pédagogiques cohérentes avec les objectifs, le public et les contraintes ;
- s'approprier la démarche de l'ingénierie :
 - analyser la demande et les besoins
 - définir les objectifs de la formation
 - prévoir l'action de formation et la démarche d'évaluation

➤ **FAD 106 (6 ECTS) - Animation, gestion et analyse d'une séquence pédagogique**

Objectifs pédagogiques :

- identifier les différentes activités propres à la conduite d'une séquence pédagogique ;
- distinguer les différentes méthodes et techniques pédagogiques, selon les mécanismes d'apprentissage qu'elles suscitent et selon la façon dont elles mobilisent les étudiants, leur expérience, leur vécu en formation ;
- construire/choisir et mettre en œuvre des démarches et techniques pédagogiques en lien avec des objectifs d'apprentissage ;
- clarifier les paramètres logistiques, relationnels, et pédagogiques intervenant dans la conduite d'une séquence pédagogique ;
- identifier les problèmes potentiels et la manière d'y faire face.

Au sein de ce module, sont proposés les enseignements classiques de l'IFCS définis par l'arrêté du 18 août 1995.

La validation du module s'obtient par l'obtention d'une note supérieure à 10 pour la moyenne des résultats aux épreuves écrites des différentes UE ainsi que par la validation d'un oral individuel.

MODULE 6 : APPROFONDISSEMENT DES FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L'arrêté du 18 août 1995 définit ainsi les attendus du module 6 :

Approfondir les connaissances acquises au cours de la formation. Perfectionner les pratiques de la fonction que l'étudiant souhaite exercer, à partir de sa famille professionnelle d'origine. Actualiser les connaissances et analyser l'impact des évolutions techniques et fondamentales intervenues dans le domaine de sa filière professionnelle.

L'intérêt des contenus proposés dans le cadre du Master 2 a permis de construire ce module avec l'Unité d'Enseignement suivante :

➤ **ANG 200 (6 ECTS) – Parcours d'apprentissage personnalisé en anglais**

Il s'agit de permettre à l'étudiant de travailler sa communication et son positionnement professionnel y compris face à un patient anglophone.

Par le biais de l'UE ANG 200, l'étudiant est amené à :

- améliorer ses compétences en anglais en travaillant à son rythme, dans le cadre d'un parcours personnalisé, avec l'aide méthodologique d'un enseignant-conseiller ;
- se remettre à niveau, consolider ses acquis en anglais général ou professionnel ;
- se préparer à un examen ou à un test d'anglais, par exemple le test BULATS.

L'UE ANG 200 ne compte pas dans la validation du module 6.

➤ **UASAOH Le projet tutoré (6 ECTS)**

L'UE Projet tutoré compte dans la validation des modules 3 et 6.

De plus, en fonction du projet professionnel des étudiants en lien avec la formation, un stage de professionnalisation adapté est organisé.

A ce contenu commun aux deux cursus, s'ajoutent les enseignements classiques de l'IFCS définis par l'arrêté du 18 août 1995.

Récapitulatif des validations des UE du Master MR124 01 A

Master 1	
EGS 150 (8 ects)	Validé pendant la formation IFCS
EGS 151 (8 ects)	Validé pendant la formation IFCS
EGS 152 (8 ects)	VAPP
EGS 153 (8 ects)	Validé pendant la formation IFCS
EGS 154 (8 ects)	VAPP
EGS 155 (4 ects)	VAPP
EGS 156 (4 ECTS)	VAPP
Master 2	
EGS 215 (6 ects)	Validé pendant la formation IFCS
EGS 217(6 ects)	VAPP
EGS 218 (6 ects)	VAPP
EGS 219 (6 ects)	VAPP
EGS 220 (6ects)	VAPP
EGS 221 (6 ects)	Validé pendant la formation IFCS
EGS 232 (6 ects)	Validé pendant la formation IFCS
EGS 244 (6 ects)	Validé pendant la formation IFCS
UASAOH Projet tutoré (6 ects)	Validé pendant la formation IFCS
ANG 200 (6 ects)	Validé pendant la formation IFCS
Volume total de la formation	
Conclusion : pour l'obtention du Master 60 ects à valider par les étudiants pendant l'année par le biais des examens	

9.PLANNING GLOBAL DE LA FORMATION

42 SEMAINES de formation

- 26 semaines présentiel IFCS/CNAM
- 13 semaines stages
- 2 semaines de travail personnel de recherche
- 5 jours de congés annuels (21, 22, 23, 24 et 28 décembre 2026)

SR 16/12/2025 mis à jour le 23/04/2026

PLANNING PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION CADRE DE SANTÉ 2026 - 2027

ALTERNANCE THÉORIE ET STAGES

DATES	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	
	sept	sept	sept	sept	oct	oct	oct	oct	nov	nov	nov	nov	nov	déc	déc	déc	déc	janv	janv	janv	janv	fév	fév	fév	fév	mars	mars	mars	mars	mars	avr	avr	avr	avr	mai	mai	mai	mai	mai	juin	juin	juin	
	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	au	
	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	5	12	19	26	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	
	sept	sept	sept	oct	oct	oct	oct	oct	nov	nov	nov	nov	déc	déc	déc	déc	janv	janv	janv	janv	janv	fév	fév	fév	fév	mars	mars	mars	mars	avr	avr	avr	avr	avr	mai	mai	mai	mai	mai	juin	juin	juin	juin
Semaines	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
Lundi																																											
Mardi																																											
Mercredi																																											
Jeudi																																											
Vendredi																																											

Enseignement théorique

Congés annuels :
5 jours : 21,22,23,24,28 Décembre 2026

Férié

Stages

TPR : Temps Personnel de Recherche et documentation (les dates du TPR sont susceptibles d'évoluer ultérieurement)
10 jours : les 23 octobre, 29-30-31 décembre 2026, 19-20-21-22-23 avril et 7 mai 2027

Le planning hebdomadaire est affiché et partagé avec les étudiants au moins deux semaines à l'avance.

10. LES EVALUATIONS

Modules	UE	ECTS	Date Session 1 ^{ère}	Modalités de validation		Compte pour la validation du
				CNAM	DCS	
1	EGS 153 (droits)	8	10 Décembre 2026 4 Janvier 2027	Devoir sur table (en lien avec les fiches droits) Remise de dossier individuel	Moyenne des écrits	Module 1 – DCS + Master 2
	EGS 151 (Comptabilité)	8	4 Janvier 2027	Devoir sur table et assiduité		Module 1 – DCS + Master 2
	EGS 150	8	11 Janvier 2027	Remise de dossier individuel (en lien avec le stage 2)		Module 1 – DCS + Master 2
			3 Décembre 2026	En lien avec le stage 2 (Expérimentation d'outils d'organisation)	Oral collectif	Module 1 – DCS
2	EGS 232	6	26 Février 2027	Remise de dossier collectif	Moyenne des écrits	Module 2 – DCS + Master 2
	EGS 244	6	12 Avril 2027	Remise d'un écrit individuel		
4	EGS 215	6	2 et 4 Mars 2027	Oral collectif	Moyenne des écrits	Module 4 – DCS + Master 2
	EGS 221	6	19 Février 2027	Remise écrit individuel		
			Avril 2027 (Semaine 17)	En lien avec le planning (Droits et organisation du travail dans les soins)	Oral individuel	Module 4 – DCS

5		5	Semaines 11 -12 ou 13	Evaluation orale pendant le stage pédagogique par le tuteur de stage	Oral individuel (évaluation du stage)	Module 5 – DCS
	FAD 106	5	19 avril 2027	Remise écrit individuel (Analyse réflexive d'une action pédagogique en lien avec le stage 4 pédago)	Moyenne des écrits	Module 5 – DCS + UE CNAM Pédagogie
	FAD 118	6	19 Février 2027	Remise écrit individuel (cahier des charges action de F° en lien avec le stage de management stage 3)		
3 et 6	UASAOH	6	24 Mai 2027	Mémoire individuel	Mémoire individuel	Module 3 et 6 – DCS + Master 2
			21 et 22 juin 2027	Soutenance orale	Soutenance	

UE CNAM hors DCS

ANG 330		14 Décembre 2026	Remise écrit provisoire individuel	Moyenne des résultats (note globale écrit/note oraux/note assiduité-participation aux semestres 1 et 2)
	6	18 mai 2027	Remise écrit final individuel	
		Semestre 2 – lors des cours	Oraux collectifs (cf modalités évaluation Halina Sauret CNAM)	

DU Simulation en santé - Faculté de médecine hors DCS, hors M2

Hors DCS Hors M2	DU		Réalisation en format vidéo de deux debriefing	+ Assiduité et réalisation de debriefing de debriefing	DU
-------------------------	-----------	--	--	--	-----------

11. LES STAGES

S'agissant de développer des compétences, le rapport théorie/pratique est essentiel. La formation des cadres de santé paramédicaux est une formation en alternance. Les stages offrent à l'étudiant les situations de travail qui lui permettent de :

- développer des apprentissages ;
- établir des liens intégratifs entre théorie et pratique ;
- démontrer des capacités d'affirmation, d'autonomie, de distanciation et de projection dans la mise en œuvre des compétences ;
- développer un positionnement de cadre de santé paramédical.

L'alternance implique une coopération avec les professionnels de terrain.

RÉPARTITION DES STAGES		
MODULE	Objectifs	Modalités
<u>MODULE 1</u> <i>Stage en entreprise</i> <i>(2 semaines)</i>	Découvrir la fonction managériale dans un champ hors sanitaire et social	Choix de l'étudiant Critères de validation définis par l'IFCS
<u>MODULE 1</u> <i>Stage en organisation</i> <i>(1 semaine)</i>	Expérimenter les outils d'organisation dans une démarche compréhensive	Choix déterminé par l'IFCS
<u>MODULE 4</u> <i>Stage en établissement de santé</i> <i>(3 semaines)</i>	S'initier et se confronter à la fonction d'encadrement	Choix de l'étudiant dans une offre de stages proposée par l'IFCS.
<u>MODULE 5</u> <i>Stage en institut de formation</i> <i>(3 semaines)</i>	S'initier et se confronter à la fonction de formation	Choix de l'étudiant dans une offre de stages proposée par l'IFCS
<u>MODULE 6</u> <i>Stage de professionnalisation</i> <i>(4 semaines)</i>	Articuler le projet professionnel et la trajectoire de formation	Choix de l'étudiant Critères définis par l'IFCS

12. L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

En référence, à Maëla Paul¹⁹ l'équipe pédagogique met en œuvre plusieurs postures d'accompagnements dans une approche individuelle :

- Valoriser, soutenir - par la construction d'une relation de confiance dans une recherche d'individualisation du projet professionnel, entre réalisation de soi et intégration dans la fonction de cadre de santé.

Se tenir avec, être présent – par la validation des objectifs professionnels dans le but de favoriser le passage d'acteur à auteur des étudiants.

- Conseiller, guider – par l'activation des ressources de questionnement, de réflexivité et de problématisation dans une visée d'autonomisation en compétence.

Afin de faire coopérer le collectif étudiant plusieurs postures d'accompagnement sont adoptées

Le projet professionnel individuel conditionne le projet de formation. Il contribue à l'individualisation des parcours en définissant pour l'étudiant les axes de progrès, les objectifs d'apprentissage, nécessaires à l'acquisition des compétences inscrites dans le référentiel métier.



D. LESTRADE Univ. du Sud

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Deux temps collectifs formalisés sont prévus dans le dispositif (milieu et fin de formation).

Trois temps individuels formalisés sont également prévus après chaque stage (stage en entreprise, stage de management et stage pédagogique).

Avant chaque suivi pédagogique individuel, l'étudiant devra renseigner le portfolio.

Ces temps doivent permettre à l'étudiant d'identifier les compétences développées et à approfondir en lien avec la fiche RNCP du Cadre de Santé et celles en lien avec le Master 2 de Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux. Il appartient à l'étudiant de tracer sur le portfolio ses compétences afin d'analyser et construire son développement professionnel.

¹⁹ Maëla PAUL, 2004, L'Accompagnement, une posture professionnelle spécifique, L'Harmattan

L'étudiant peut solliciter les formatrices pour toute aide qu'il jugera nécessaire et/ou toute évaluation complémentaire. De même, les cadres formatrices s'entretiendront avec l'étudiant si besoin.

DES TEMPS D'INFORMATIONS PARTAGÉES

Ces temps sont prévus pour un ajustement des emplois du temps et/ou l'évocation de questions d'ordre logistique, d'ordre organisationnel et pédagogique.

L'ETUDIANT s'engage à être acteur de sa formation.
LE FORMATEUR s'engage à guider l'étudiant dans son parcours de formation.

13. FONCTIONNEMENT DE L'IFCS

SECRÉTARIAT

Le secrétariat est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h45 et de 13h45 à 16h45.

TÉLÉPHONE

Sauf cas très particuliers, **l'institut ne transmet pas les appels personnels.**

Si vous désirez téléphoner **à l'intérieur de l'établissement**, pour connaître les numéros des postes intérieurs, il vous suffit d'accéder au site intranet, rubrique « annuaire » ou faire le 12 de n'importe quel poste interne.

SELF

La pause déjeuner peut être prise au 11^{ème} étage de l'hôpital Jean Bernard tous les jours entre 13h00 et 14h00.

Une carte d'accès au self vous est accordée en début d'année que vous devez impérativement rendre en fin de formation sous peine de facturation du tarif en vigueur. Ce badge peut être rechargé à l'aide de votre carte bancaire et le prix des repas varie en fonction des plats consommés. Les étudiants cadres bénéficient du **tarif repas personnel (note de service n° 08-046 du 26/03/2008)**.

Deux dispositifs de rechargement sont à votre disposition :

- à l'entrée du restaurant de l'hôpital Jean Bernard
- au rez-de-chaussée de l'hôpital Jean Bernard

Vous pouvez également alimenter votre compte sur le site dédié.

Un distributeur de friandises, boissons chaudes et froides est situé au salon des étudiants, rez-de-chaussée du bâtiment des Instituts de Formation.

Trois cafétérias situées : au rez-de-chaussée de l'Hôpital Jean Bernard, dans le hall du Pôle Régional de Cancérologie et au rez-de-chaussée du Centre Cardio-Vasculaire sont à la disposition du personnel, du public et des étudiants. Leurs horaires d'ouverture sont les suivants :

Chaque jour, un food-truck différent sur les jardins du CHU.

APHV – Association du Personnel des Hôpitaux de la vienne

Vous avez la possibilité de profiter des avantages de l'APHV, moyennant une cotisation annuelle. Sur le site Accueil APHV – CHU de Poitiers, vous trouverez les horaires de permanence du bureau ainsi que les offres proposées.

MODALITÉS DE STATIONNEMENT

Les aires de stationnement sont réservées exclusivement aux personnels du CHU. Les étudiants ne sont pas autorisés à y stationner.

ACCES AUX LOCAUX

Les modalités d'accès et de fermeture des locaux de l'IRFPS sont à respecter **très rigoureusement**.

Les horaires d'ouverture de l'IFCS : cf. règlement intérieur.

CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Les étudiants cadres de santé ont accès aux bases documentaires du CHU en réseau et aux bases de données en ligne du CNAM ; ils ont également accès aux BU de l'université de Poitiers.

- BU La Ruche (sciences sociales) : 1 Allée Jeanne Chauvin Bât A2 Poitiers
- BU (UFR Santé) : site de la milétrie Poitiers
- BU (sciences de l'éducation) INSPE 5 rue Shirin Ebadi Bât B20 Poitiers

SALLES DE COURS

Les salles de l'IFCS vous sont accessibles, sauf réservation par d'autres instituts. **Vous devez vous assurer de la disponibilité de la salle auprès du secrétariat.**

OFFRES D'EMPLOI

Les différentes offres d'emplois communiquées par les établissements demandeurs sont affichées sur un tableau dédié à cet effet, dans le couloir.

RESPONSABILITÉS (Annexe n°1)

Il est demandé au groupe de désigner :

- des **délégués** pour siéger au conseil technique et éventuellement au conseil de discipline :
 - ✓ Filière infirmière : 1 titulaire, 1 suppléant
 - ✓ Filière médico-technique : 1 titulaire, 1 suppléant
 - ✓ Filière rééducation : 1 titulaire, 1 suppléant

- des **responsables** (cf. annexe 1) pour :

- 1° Les locaux (lumière, fenêtre, ventilateur...)
- 2° La collecte des différents travaux et documents à remettre à l'équipe enseignante
- 3° La salle de pause (en co-responsabilité avec les étudiants IADE)
- 4° L'informatique
- 5° Les micros, piles et matériels pédagogiques (paper board...)
- 6° L'émargement quotidien
- 7° L'accueil des intervenants

ANNEXES

ANNEXE I : CONTENU DES MODULES DE LA FORMATION CADRES DE SANTE

(Décret n°95-926 du 18 août 1995)

MODULE 1 : Initiation à la fonction de cadre (90 heures)

Objectifs :

- Définir et comprendre en début de formation le rôle et la place de l'encadrement dans l'environnement en tenant compte des aspects psychologiques, sociologiques, économiques, législatifs et réglementaires.
- Identifier le rôle et les missions du cadre et découvrir les modes de management utilisés notamment dans les institutions sanitaires et sociales et les entreprises.
- Développer ses aptitudes à communiquer efficacement.
- Appréhender les différentes phases du processus permettant d'intégrer la dimension éthique dans la prise de décision.
- Adapter et enrichir son projet professionnel.

I. - Notions de psychologie :

L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux ;
La psychologie des groupes et des individus ;
La psychologie dans le travail.

II. - Notions de sociologie :

L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux ;
La sociologie des groupes et des organisations ;
La sociologie du travail.

III. - Notions de communication :

L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux ;
Les outils de la communication ;
Les outils et la gestion de l'information.

IV. - Notions générales d'économie et de finances publiques :

Les concepts et notions de base de l'économie ;
Les agents économiques et la comptabilité nationale ;
Les instruments de la politique économique ;
Les finances publiques.

V. - Notions générales de droit :

Les sources du droit ;
Le droit constitutionnel et le droit administratif ;
Le droit civil et le droit du travail ;
Le droit communautaire ;
Les responsabilités juridiques.

VI. - La fonction de cadre :

L'histoire et l'évolution de la fonction ;
Le cadre et la fonction d'encadrement ;
Les missions, fonctions et rôles de l'encadrement.

MODULE 2 : Santé publique (90 heures)

Objectifs :

- Acquérir à partir de son domaine professionnel une approche interprofessionnelle et pluridisciplinaire des problèmes de santé.
- Être capable de concevoir, élaborer, mettre en œuvre et évaluer des démarches et projets de santé publique.
- Appréhender l'organisation du secteur sanitaire et social.

I. - Données générales :

- a) Les concepts et principes de santé publique :
 - définitions et représentations sociales ;
 - identification des besoins de santé ;
 - santé des populations.
- b) Les démarches de santé publique :
 - prévention, promotion et éducation pour la santé ;
 - hygiène de l'environnement ;
 - soins de santé primaires et communautaires.
- c) Les indicateurs de santé publique :
 - données démographiques et épidémiologiques ;
 - codification et nomenclature des activités ;
 - évaluations des prestations.
- d) Les grands problèmes actuels de santé publique.

II. - La politique de santé publique et ses moyens :

- a) La protection sociale et la solidarité :
 - risques et régimes ;
 - structures de recouvrement et de prestations ;
 - aide sociale et action sociale.
- b) Les organismes de santé publique.
- c) L'organisation sanitaire et sociale :
 - structures de l'Etat et structures territoriales ;
 - institutions sanitaires et sociales ;
 - exercice libéral.
- d) L'évaluation des politiques de santé publique.

II. - La politique de santé publique et ses moyens :

- a) La protection sociale et la solidarité : - risques et régimes ; - structures de recouvrement et de prestations ; - aide sociale et action sociale.
- b) Les organismes de santé publique.
- c) L'organisation sanitaire et sociale : structures de l'Etat et structures territoriales ; institutions sanitaires et sociales ; - exercice libéral.
- d) L'évaluation des politiques de santé publique.

MODULE 3 : Analyse des pratiques et initiation à la recherche (90 heures)

Objectifs :

- Appréhender la démarche professionnelle au travers de ses pratiques et savoirs.
- Appréhender les concepts de recherche et maîtriser les méthodologies et outils de la recherche.
- Être capable de réaliser une démarche de recherche appliquée au domaine professionnel.
- Être capable de conduire l'analyse d'une situation de travail à l'aide de cadres conceptuels préétablis.
- Être capable de conduire l'analyse critique d'une publication.

I. - Définition et références théoriques :

- l'épistémologie ;
- les objets et champs de l'analyse des pratiques ;
- les types et niveaux de recherches.

II. - Méthodologie d'analyse des pratiques :

- les démarches cliniques ;
- la dimension culturelle des pratiques ;
- les modes de transmission des savoirs ;
- l'analyse méthodologique des pratiques.

III. - Méthodologie de la recherche :

- l'investigation et la documentation ;
- l'analyse et la problématique ;

- l'élaboration et la validation d'hypothèses ;
- l'échantillonnage, le groupe test et l'expérimentation ;
- l'analyse et l'exploitation des résultats.

IV. - Outils d'analyse des pratiques et de la recherche :

- les enquêtes, les études de cas ;
- les outils d'information : banque de données, publications ;
- les outils de recueil : questionnaires, interviews, entretiens, sondages ;
- les outils de traitement : analyse de contenu, statistiques.

V. - Bases théoriques et cliniques de l'analyse des pratiques professionnelles et de la recherche appliquée :

- les techniques et technologies professionnelles ;
- les domaines, disciplines et champs professionnels.

VI. - Analyse des pratiques, recherche et éthique :

- la législation et la réglementation ;
- le Conseil national d'éthique, la Commission nationale informatique et liberté.

MODULE 4 : Fonction d'encadrement (150 ou 180 heures)

Objectifs :

- Déterminer la place et le rôle du cadre dans l'institution sanitaire ou sociale.
- Organiser, animer et coordonner le travail d'équipe.
- Favoriser la motivation et encourager les projets professionnels.
- Anticiper les évolutions de son environnement immédiat au plan technique, humain, juridique, économique.
- Programmer et coordonner les activités de sa filière professionnelle en fonction des objectifs et des ressources.
- Evaluer la qualité des prestations en relation avec les besoins des usagers.

I. - Le cadre législatif et réglementaire du secteur sanitaire et social :

L'histoire des institutions et les références législatives ;

La fonction publique hospitalière, les conventions collectives du secteur sanitaire et social ;

Le droit syndical et les instances de représentation des personnels ;

Les règles d'exercice des professions de santé.

II. - Le management :

- a) L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux.
- b) Les démarches, méthodes et modèles :
 - analyse stratégique et conduite de projet ;
 - animation d'équipe, négociation et décision, gestion des conflits, résolution de problèmes ;
 - gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, évaluation et notation ;
 - autorité et pouvoir, délégation et contrôle.

III. - L'organisation et les conditions de travail :

- a) Les structures et leur fonctionnement :
 - secteurs et services et leurs relations ;
 - coopérations avec les instituts de formation.
- b) L'organisation et l'amélioration des conditions de travail :
 - organisation du travail dans les différents secteurs d'activité ;
 - analyse des charges physiques, psychiques et mentales ;
 - ergonomie.
- c) L'hygiène et la sécurité :
 - prévention des risques professionnels ;
 - sécurité des locaux et installations ;
 - comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et comité de lutte contre les infections nosocomiales.

- IV. - L'organisation et l'évaluation des activités professionnelles :
- a) Les procédures et les protocoles d'activités professionnelles ;
 - b) La planification et l'organisation des activités professionnelles ;
 - c) La démarche d'assurance qualité et l'évaluation qualitative et quantitative des prestations professionnelles.
- V. - L'usager et les structures de soins :
- a) Les droits des patients ;
 - b) Les relations avec les patients, les familles, les réseaux de soins ;
 - c) La prévention des risques iatrogènes ;
 - d) Le secret médical, le secret professionnel et l'éthique.
- VI. - La gestion économique et financière :
- a) Le financement et le budget des établissements :
 - ressources, tutelles et procédures ;
 - comptabilité hospitalière, budgets de service.
 - b) La gestion économique :
 - équipements, locaux ;
 - stocks, consommables et petit matériel.
 - c) Les outils de gestion et de contrôle :
 - centres de responsabilité ;
 - tableaux de bord, outils de gestion médicalisée ;
 - informatique, archivage des informations.

MODULE 5 : Fonction de formation (150 ou 180 heures)

Objectifs :

- Maîtriser les méthodes et les techniques pédagogiques.
- Identifier les besoins en formation des étudiants et du personnel, mettre en œuvre les actions de formation nécessaires.
- Participer à la formation des étudiants et du personnel.
- Organiser les conditions de réussite de la formation.
- Evaluer les résultats.
- Acquérir les outils de gestion financière et matérielle des actions de formation.

I. - Le cadre législatif et réglementaire de la formation :
L'histoire des institutions et les références législatives ;
La réglementation dans la fonction publique hospitalière et dans le secteur sanitaire et social privé.

- II. - La pédagogie :
- a) L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux.
 - b) Les démarches, méthodes et modèles :
 - projets, stratégies et modalités pédagogiques ;
 - contenus et référentiels de formation ;
 - méthodes et méthodologie d'évaluation ;
 - exposé, analyse et synthèse, commentaire ;
 - travaux de groupe, travaux dirigés.
 - c) Les outils et supports pédagogiques :
 - fonds et recherche documentaires ;
 - aides et supports audiovisuels et informatiques.
 - d) Les facteurs de mise en œuvre de la formation :
 - potentialités, aptitudes et capacités ;
 - relation formateur - étudiants, besoins et motivations ;
 - rôle du formateur, pédagogie adaptée à l'adulte.

- III. - L'organisation et les dispositifs de formation :
- a) Les formations initiales et continues du secteur sanitaire et social :
 - formations initiales : conditions d'accès, programmes, diplômes et certificats ;
 - formations continues : typologie des actions, conditions d'accès.

- b) Les structures et le fonctionnement des établissements de formation :
 - écoles et instituts de formations initiales ;
 - organismes et centres de formation continue ;
 - relations avec les tutelles, les établissements.

IV. - L'organisation et l'évaluation des systèmes pédagogiques :

- a) Les procédures et protocoles de l'apprentissage professionnel initial et continu ;
- b) La planification et l'organisation de la formation professionnelle initiale et continue ;
- c) La démarche de certification et l'évaluation qualitative et quantitative de la formation professionnelle initiale et continue.

V. - L'étudiant et la formation :

- a) Les droits des personnes en formation initiale et continue ;
- b) Les relations avec l'institut de formation, le lieu de stage et les patients.

VI. - La gestion de la formation :

- a) La gestion et le financement des écoles et instituts de formation initiale ;
- b) La gestion et le financement de la formation continue ;
- c) La gestion des locaux, équipements et outils pédagogiques.

MODULE 6 : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels (150 heures) Ce module doit obligatoirement être effectué en fin de formation.

Objectifs :

- Approfondir les connaissances acquises au cours de la formation.
- Perfectionner les pratiques de la fonction que l'étudiant souhaite exercer, à partir de sa famille professionnelle d'origine.
- Actualiser les connaissances et analyser l'impact des évolutions techniques et fondamentales intervenues dans le domaine de sa filière professionnelle.

En fonction du choix du candidat, ce module sera axé sur la fonction de formation ou sur la fonction d'encadrement, avec ou sans complément en santé publique. A cet effet, les thèmes du programme des modules 1, 2, 3, 4, et 5 peuvent être partiellement répartis au sein du module 6 dans le cadre du projet pédagogique de l'institut et doivent être enrichis, selon le choix du type d'approfondissement effectué par le candidat, des thèmes suivants :

Approfondissement de la fonction d'encadrement :

- analyse et actualisation des récentes évolutions et connaissances scientifiques appliquées aux filières professionnelles ;
- analyse des pratiques appliquées aux filières professionnelles ;
- démarches d'organisation du travail appliquées aux filières professionnelles ;
- responsabilités et particularités des cadres gestionnaires ;
- analyse et perspectives d'évolution des métiers ;
- coopérations et interactions des métiers ;
- législation et réglementation européenne de l'exercice des professions ;
- éthique et déontologie professionnelles.

Approfondissement de la fonction de formation :

- analyse et actualisation des récentes évolutions et connaissances scientifiques appliquées aux filières professionnelles ;
- analyse des pratiques pédagogiques appliquées aux filières professionnelles ;
- démarches de conception pédagogique appliquées aux filières professionnelles ;
- responsabilités et particularités des cadres formateurs ;
- analyse et perspectives d'évolution des formations ;
- coopérations et interactions des formations ;
- législation et réglementation européenne de la formation des professions ;
- éthique et déontologie professionnelles.

Approfondissement du module Santé publique :

- analyse des pratiques de santé publique appliquées aux filières professionnelles ;

- démarches de conception d'un programme appliqué aux filières professionnelles ;
- responsabilités et particularités des cadres de santé publique ;
- législation et réglementation européenne de santé publique ;
- références et programmes prioritaires européens et internationaux.

ANNEXE II : LES VALIDATIONS RELATIVES AU DIPLOME CADRE

L'arrêté du 15 mars 2010, modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé prévoit :

Art. 11 – Les modalités d'évaluation des différents modules de formation sont définies à l'annexe II du présent arrêté. Les évaluations des épreuves écrites et orales des modules 1, 2, 4, 5 sont effectuées par les formateurs de l'institut et les professionnels exerçant des responsabilités d'encadrement dans le service composé du directeur de mémoire, choisi par l'équipe enseignante en concertation avec l'étudiant et d'une personne choisie en raison de sa compétence. L'un au moins des membres du jury doit appartenir à la même profession que le candidat. Lorsque, en application de l'article 23 du présent arrêté, l'institut a conclu une convention avec une université, un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur est associé aux évaluations des modules faisant l'objet du partenariat et au jury de soutenance du mémoire. Les modules 1, 4 et 5 sont validés si les étudiants ont obtenu à chacun d'eux une note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20. Le module 2 est validé si les étudiants ont obtenu à celui-ci une note égale ou supérieure à 10 sur 20. Les modules 3 et 6 sont validés si les étudiants ont obtenu à la soutenance du mémoire une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Art. 12. – Ne peut être autorisés à soutenir leur mémoire que les étudiants ayant préalablement validé les modules 1, 2, 4 et 5. Pour les étudiants n'ayant pas validé un ou plusieurs de ces modules, une nouvelle série d'évaluations est organisée par l'institut afin de permettre, en cas de validation, à ces étudiants de présenter leur mémoire préalablement à la date de la première réunion du jury d'attribution du diplôme de cadre de santé prévu à l'article 13 du présent arrêté. Pour les étudiants qui ont validé les modules 1, 2, 4 et 5 mais n'ont pas validé les modules 3 et 6, l'institut organise une nouvelle soutenance de mémoire au plus tard trois mois après la proclamation des résultats du diplôme de cadre de santé.

Art. 13. – Le jury d'attribution du diplôme de cadre de santé, nommé par le préfet de région pour chaque institut, comprend, outre le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président :

- Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- Le directeur de l'institut ou son représentant
- Les membres des différents jurys de soutenance des mémoires

Ce jury, réuni au plus tard le 30 juin, établit la liste des étudiants admis et proclame les résultats. Sont déclarés admis les étudiants ayant validé l'ensemble des modules. Le cas échéant, le jury se réunit une nouvelle fois à l'issue de la soutenance de mémoire prévue au dernier alinéa de l'article 12 du présent arrêté et établit la liste complémentaire des étudiants admis. Le diplôme de cadre est délivré, au vu de la liste établie par le jury, par le préfet de région.

ANNEXE II – Les évaluations des modules 1, 2, 4 et 5 doivent permettre d'apprécier la maîtrise des connaissances théoriques et pratiques acquises.

Les travaux réalisés à cet effet doivent mettre en évidence les capacités de l'étudiant à conceptualiser, analyser, synthétiser et prévoir le transfert de ses savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir, à une pratique de responsable d'encadrement ou de responsable de formation.

ANNEXE III : FICHE NUMERIQUE EN SANTE

DOMAINES	AVANT ENTREE EN FORMATION	REFERENCE
1. Information et données 2. Protection et sécurité 3. Communication et collaboration 4. Création de contenu 5. Environnement numérique		Domaine 1 : Informations et données (D1 = 96 PIX) - Mener une recherche et une veille d'information (Compétence 1 = 32 PIX) ; Niveau 4 attendu - Gérer des données (Compétence 2 = 32 PIX) ; Niveau 4 attendu - Traiter des données (Compétence 3 = 32 PIX) ; Niveau 4 attendu - Domaine 2 : Protection et sécurité (D4 = 88 PIX) - Sécuriser l'environnement numérique (Compétence 12 = 32 PIX) ; Niveau 4 attendu - Protéger les données personnelles et la vie privée (Compétence 13 = 32 PIX) ; Niveau 4 attendu - Protéger la santé, le bien-être et l'environnement (Compétence 14 = 24 PIX) ; Niveau 3 attendu Domaine 3 : Communication et collaboration (D2 = 128 PIX) - Interagir (Compétence 4 = 32 PIX) ; Niveau 4 attendu - Partager et publier (Compétence 5 = 32 PIX) ; Niveau 4 attendu - Collaborer (Compétence 6 = 32 PIX) ; Niveau 4 attendu - S'insérer dans le monde numérique (Compétence 7 = 32 PIX) ; Niveau 4 attendu Domaine 4 : Création de contenu (D3 = 72 PIX) - Développer des documents textuels (Compétence 8 = 40 PIX) ; Niveau 5 attendu - Développer des documents multimédia (Compétence 9 = 16 PIX) ; Niveau 2 attendu - Adapter les documents à leur finalité (Compétence 10 = 16 PIX) ; Niveau 2 attendu - Programmer (Compétence 11 = 0 PIX) ; Niveau non attendu Domaine 5 : Environnement numérique (D5 = 48 PIX) - Résoudre des problèmes techniques (Compétence 15 = 24 PIX) ; Niveau 3 attendu - Construire un environnement numérique (Compétence 16 = 24 PIX) ; Niveau 3 attendu

TOTAL HEURES DE FORMATION	26 h
TOTAL PIX socle et santé	432
ECTS	0

APPORTS COMPLEMENTAIRES - Perfectionnement Word (4h) - Méthodologie de recherche (zotero ...) (4h) - Ateliers de recherche (IA ...) (4h) - Initiation Excel (4h) - Intelligence Artificielle (Charte, Ethique) (2h) - Rôle et missions de la DSI - Cybersécurité - RGPD - utilisation des réseaux sociaux (2h) - Cycle de sensibilisation à la santé numérique (3x2h) - Conférence Inter instituts (2h30) Données de santé/DMP/Télésanté - Capsules vidéo Eléa en autonomie (21h) en autonomie	- Sandra Chaigne - Guillaume Davy - Guillaume Davy - Sandra Chaigne - Guillaume Davy - Pierre Taveau - Manuel Roulaud
---	---

Diplôme d'Université Debriefing en simulation

Composante
Santé

Présentation

Campagne complémentaire : du 24 août 2020 au 15 septembre 2020

Candidatures exclusivement en ligne sur e-candidat Poitiers :

<https://ecandidat.appli.univ-poitiers.fr/ecandidat/>

Tarifs rentrée 2020 :

Formation initiale : 750€ / Formation Auto-financée : 2150€ /
Formation financée : 2150€

Pour toute question concernant les modalités de financement et demandes de **devs**, un dossier de reprise d'études doit être soumis auprès du service de la Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) à l'adresse suivante :

https://arexis.appli.univ-poitiers.fr/arexis_jea/index.jsp

Vous souhaitez acquérir des connaissances et compétences en Debriefing en simulation ?

Le diplôme universitaire (DU) Debriefing en Simulation est un programme de formation avancée destiné aux professionnels de la santé qui souhaitent se spécialiser dans l'art et la science du débriefing post-simulation. Ce diplôme offre une approche approfondie et structurée du débriefing, couvrant des aspects théoriques et pratiques essentiels pour mener des séances de réflexion efficaces et constructives.

Les participants apprendront à créer un environnement d'apprentissage sécurisant, à utiliser des techniques de questionnement stratégique, à faciliter des discussions axées sur la performance et à encourager l'auto-réflexion. En acquérant ces compétences, les diplômés seront capables d'améliorer significativement la qualité des formations en simulation, contribuant ainsi à l'amélioration continue des pratiques professionnelles et à la sécurité des patients.

Objectifs

- Comprendre la place de la simulation par rapport aux autres modes d'apprentissage et acquérir une connaissance sur la construction d'un scénario, sa facilitation, son briefing et tous les éléments qui faciliteront son débriefing.
- Reconnaître les différents aspects, les limites de l'observation et de l'interprétation d'un écart de performance concernant les gestes médicotextuels, le travail d'équipe, le Crisis Resource Management (CRM) et les facteurs humains qui peuvent être impliqués dans une séance de simulation en santé.
- Mettre ces connaissances nouvelles en pratique par la réalisation de scénarios en petit groupe, leur mise en œuvre sur simulateur ou patient simulé, leur facilitation et leur débriefing selon différents niveaux de complexité.
- Comprendre les principes et l'intérêt du débriefing pour bon jugement (Advocacy/Inquiry) par rapport aux autres méthodes de débriefing.

Savoir-faire et compétences

Volonté de progresser dans la gestion des risques liés aux soins et des situations critiques ou d'urgence. Il est désormais reconnu que la prise en charge des patients est un travail d'équipe, bien que chaque profession ait sa spécificité.

de formation en commun est désormais exigible pour optimiser ces fonctionnements d'équipe.

Les + de la formation

La formation offre une méthodologie rigoureuse et structurée, facilitant l'application des concepts théoriques dans des contextes pratiques. Les participants améliorent leurs compétences communicationnelles, apprenant à poser des questions stratégiques et à conduire des discussions productives, favorisant un apprentissage réflexif. De plus, l'accent est mis sur la création d'un environnement d'apprentissage sécurisant et sans jugement, crucial pour encourager la participation active. Les compétences développées sont transférables à diverses situations éducatives et cliniques, renforçant ainsi l'efficacité des programmes de formation et la sécurité des patients.

Organisation

Contrôle des connaissances

Assiduité

Toutes les simulations seront évaluées individuellement.

Contrôle des connaissances par l'évaluation répétée des bénéfices réalisés par le participant

Admission

Conditions d'admission

Le recrutement se fait sur dossier de candidature accompagné de votre CV, lettre de motivation et du diplôme requis.

Pour qui ?

Formation initiale : Internes

Formation continue : Médecins, Infirmiers, Sages-femmes, Cadres de santé, Kinésithérapeutes, Sapeurs-pompiers et autres professionnels de santé

Capacité maximum

12 personnes par promotion.

Pré-requis recommandés

Expérience du travail d'équipe

Aucun pré-requis n'est nécessaire hormis les diplômes liés aux titres que doivent détenir les futur.e.s inscrit.e.s.

Lecture recommandée : *La simulation en santé : le débriefing clés en main* - Denis Oriot, Guillaume Alinier. Elsevier - Masson, 2019

Et après

Poursuite d'études

Offre de formation professionnelle continue à l'UFR Santé

Insertion professionnelle

Programme

Organisation

2 PROMOTIONS

- dates des séminaires du groupe 1 : du 11 au 15 janvier 2027 et du 8 au 11 mars 2027
- dates des séminaires du groupe 2 : du 8 au 12 février 2027 et du 5 au 8 avril 2027

Semaine 1 :

- Qu'est-ce que la simulation dans un processus pédagogique ?
- Qu'est-ce que la performance ?
- Les pionniers de la simulation.
- Qu'est-ce qu'une erreur ?
- Typologie des erreurs et de certains biais cognitifs.
- De l'erreur à l'écart de performance.
- Structure d'une séance de simulation.
- Personnels nécessaires lors d'une séance de simulation.
- Familiarisation aux différents modèles et à l'environnement de la simulation.
- Qui sont les apprenants et quels sont les objectifs pédagogiques ? Préparation d'un scénario.
- Faire un briefing efficace et éviter le débriefing difficile.
- Histoire du débriefing.
- Exemple de débriefing (vidéo).
- Débriefing par bon jugement, le principe de l'Advocacy / Inquiry.
- Le débriefing à travers les âges.
- Quand et où doit avoir lieu le débriefing ?
- Structure complète d'un débriefing.
- La toolbox du débriefer = PEARLS
- Exercices pratiques et mises en situation.

Semaine 2 :

- Approche des neurosciences pour expliquer les erreurs et les biais cognitifs en simulation.
- Techniques de sécurisation des pratiques fondées sur les neurosciences.
- Ethique et simulation : les fondements.
- La mort en simulation : un exemple de dilemme éthique.
- Variations sur des modèles pédagogiques de simulations : Mastery Learning, RCDP, JITT, SimZones.
- Simulation in-situ/ peri-situ vs off site simulation.
- Variations sur la pratique du débriefing.
- Qu'est-ce qu'un débriefing difficile ?
- Comment prévenir et gérer un débriefing difficile ?
- L'apprenant difficile.
- Quand le débriefing se passe mal.
- Formation des participants simulés.

- Annonce de mauvaise nouvelle en simulation (SPIKES).
- L'évaluation du débriefing.
- Vidéos de débriefing des participants et débriefing Plus/ Delta.
- Le débriefing en situation clinique
- Jeux de rôles sur des débriefings
- Questions/ réponses, post-test, questionnaire de satisfaction.

Modalités organisationnelles

- Formation en présentiel (assiduité obligatoire)
- 100 heures d'enseignement théorique et pratique
- Deux sessions d'enseignements obligatoires

Mode full (titre / type / CM / TD / TP / crédits)

Diplôme d'Université debriefing en simulation

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Diplôme d'Université Debriefing en simulation	UE		100h		

UE = Unité d'enseignement

EC = Élément Constitutif

BIBLIOGRAPHIE

I. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bachelard, G. (2004). La Formation de l'esprit scientifique : Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective (Nouvelle éd.). J. Vrin. D

Didry, A. (2020). Du leadership à la collaboration : Les 10 compétences essentielles pour réussir. Collection Basic Ed. Eyrolles

Paul, M. (2004). L'Accompagnement, une posture professionnelle spécifique. L'Harmattan.

II. REFERENCES SITOGRAPHIQUES

Formations paramédicales\1 PROJETS TRANSVERSAUX\2026 PROJET ANAP GIRIER Le 9/04/2026 C Noé conseillère pédagogique

www.corporate.apec.fr, consulté le 19 Août 2026

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3505883/fr/bonnes-pratiques-en-matiere-de-simulation-en-sante, consulté le 19 Août 2026

https://intranet.chu-poitiers.fr/sites/intranet.chu-poitiers.fr/files/2026-04/catalogue%202027-2_01.pdf consulté le 19 Août 2026

<https://formations.univ-poitiers.fr/fr/index/diplome-d-universite-du-niveau-licence-DL/diplome-d-universite-du-niveau-licence-DL/diplome-d-universite-debriefing-en-simulation-JQP1EHAO.html> consulté le 19 Août 2026

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38443/> consulté le 19 Août 2026

III. REFERENCES LEGISLATIVES

Décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé. NOR: SANP9502093D. JORF n°193 du 20 août 1995. Version consolidée au 27 juin 2025.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005619244>

Arrêté du 20 août 2008 - art. 2 modifiant l'Arrêté du 18 août 1995 modifié, relatif au Diplôme de Cadre de Santé, NOR : SJSH0816383A. JORF N° 0195 du 22 août 2008.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019350220&categorieLien=id>

Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'Arrêté du 18 août 1995, relatif au Diplôme de Cadre de Santé, SASH1008948A. JORF N° 80 du 4 avril 2010.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022056512&categorieLien=id>

Décret n°2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000592539/2026-08-21>

Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026843750>